

89^e rapport de gestion et comptes annuels



2010

CP VAL prévoyance
PKWAL Vorsorge

Sommaire

	PAGES
■ Organes de la Caisse et expert	2
■ Préambule	3
■ Vue d'ensemble de l'exercice 2010	4
■ Principales caractéristiques de l'exercice	5
■ Evolution des effectifs et autres statistiques	7
■ Législation sociale	11
■ Placement de la fortune	14
■ Bilan et compte d'exploitation	20
■ Annexe aux comptes	24
■ Rapport de l'expert agréé	44
■ Rapport de l'organe de révision	45

Organes de la Caisse et expert

Comité

Représentants des employeurs

Présidence

M^{me} Helga Koppenburg Emery
Experte en prévoyance professionnelle, Venthône

M^{me} Fabienne Gsponer-Furrer
Economiste d'entreprise, St- German

M. Albert Bétrisey
Agent général d'assurance, Ayent

M. Beat Britsch
Directeur financier, Naters

M^e Jean-Paul Duroux
Avocat-notaire, St-Maurice

Représentants des assurés

Vice-présidence

M. Denis Varrin, Professeur, Miège

M. Roland Crettaz
Chef administratif
du service des routes et des cours d'eau, Ollon

M. Dominique Dubuis
Enseignant, Savièse

M. Gérald Duc
Enseignant, Sierre

M. Philippe Duc
Inspecteur Chef, Arr. II
de la police de sûreté judiciaire, Chermignon

Gestion

M. Patrice Vernier, directeur
M. Guy Barbey, directeur-Adjoint

Organe de contrôle

Inspection cantonale des finances

Expert agréé

Aon Hewitt SA, Neuchâtel

Adresse de la Caisse :

Rue des Remparts 14 et Avenue de la Gare 17 a,
1950 Sion

Dès le 26.04.2011

Rue du Chanoine Berchtold 30, CP 315 – 1951 Sion

Téléphone : 027 606 29 50

Fax : 027 606 29 54

Site internet : www.cpval.ch

Préambule

CPVAL inaugure une nouvelle livrée pour ce 89^e rapport pour l'année 2010, année particulière à plusieurs titres.

Il s'agit en effet du premier rapport établi au nom de CPVAL, issue conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les institutions étatiques de prévoyance (LIEP) de la fusion par absorption entre la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) et la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du Canton du Valais (CRPE). Afin de faciliter la tâche du lecteur, les données chiffrées concernant les années précédant l'année 2010 se réfèrent aux valeurs consolidées des deux institutions. Le cumul des valeurs n'étant pas toujours approprié, certaines indications se réfèrent aux données historiques de la CPPEV.

Année particulière aussi puisque, sous la haute surveillance du nouveau comité paritaire composé nouvellement de 10 membres, CPVAL a dû préciser

ses structures, élaborer les divers règlements nécessaires au bon fonctionnement de la caisse et traiter notamment des nombreuses problématiques liées au processus de fusion. Quant à elle, l'assemblée des délégués de CPVAL, comptant maintenant 150 membres, a procédé à la première nomination des représentants des assurés au sein du comité pour la période allant à fin 2013.

Année particulière enfin marquée par un changement de bases techniques et l'adoption d'un nouveau taux technique de 4% pour le calcul des engagements envers les bénéficiaires de rentes. Modifications essentielles afin que les engagements de la caisse soient déterminés conformément à l'évolution permanente des données biométriques, notamment l'accroissement de l'espérance de vie, et de l'environnement financier. Relevons encore le nouvel apport en capital entrepris par l'Etat du Valais de 310 millions de francs qui a contribué de manière prépondérante à l'augmentation du degré de couverture à près de 70 % à fin 2010.

Vue d'ensemble de l'exercice 2010

	2010	2009	Variations 2009/2010	2009 CPPEV
Nombre d'assurés actifs	10437	10100	+337	5899
Nombre de pensionnés (y.c. enfants)	4168	4062	+106	2492
Rapport démographique	2,50	2.49		2,37
<hr/>				
Prestations				
– réglementaires	-141'575'400	-136'401'100	+3.8%	-82'041'500
– de sorties	-20'295'000	-21'081'700	-3.8%	-14'018'300
– pour l'accèsion à la propriété et pour les cas de divorce	-11'862'000	-9'860'500	+20.3%	-6'925'500
Cotisations et apports ordinaires	162'237'400	155'991'000	+4.0%	97'495'100
Prestations d'entrée	28'452'400	33'584'500	-15.3%	27'006'600
Frais d'administration et d'expertise	-2'600'200	-3'270'700	-20.5%	-1'614'300
Autres produits	262'600	2'921'600	-91%	
Cotisations au fonds de garantie	-966'500	-909'800	+6.2%	-558'400
<hr/>				
Résultat net des placements	59'875'600	206'833'000		135'279'100
Rendement net de la fortune (charges de placement incluses)	2.97 %	11,25%		11.77 %
<hr/>				
Résultat financier de l'exercice	73'529'000	227'793'300		154'622'800
Recapitalisation	310'000'000			
Augmentation des engagements (prestations de libre passage, réserves mathématiques des rentes en cours et provisions techniques)	-234'964'000	-172'359'000		-113'056'000
Excédent de charges (-) ou de produits (+) de l'exercice	148'565'000	55'434'300		41'566'800
Fortune disponible pour le calcul du degré de couverture selon l'OPP2	2'464'411'800	2'080'882'800	+18.4%	1'294'668'400
<hr/>				
Prestations de libre passage, réserve mathématique des rentes en cours et provisions techniques (engagements)	3'548'877'000	3'313'913'000	+7.1%	2'031'177'000
Taux de couverture des engagements par la fortune de la Caisse (selon art. 44 OPP2)	69.4 %	62.8 %		63.7 %
Taux de couverture des rentes en cours par la fortune de la Caisse (selon art. 44 OPP2)	152.3%	146.1%		148.2 %

Principales caractéristiques de l'exercice

Après une année 2008 demeurant encore dans les mémoires comme ayant été un des pires exercices réalisés depuis près de 30 ans, les rendements cumulés des années 2009 (11,25%) et de l'année écoulée de 2.97% permettent de rattraper qu'en partie les dépréciations d'actifs subies voici 2 ans.

Les plus values nettes de 60.1 millions, ajoutées au montant de recapitalisation (310 millions) et à un cash-flow positif des activités de prévoyance (près de 17 millions) compensent nettement l'augmentation des engagements de la caisse envers ses assurés actifs et bénéficiaires de rentes augmentant le degré de couverture à 69.4% (2009 CPPEV 62.8%).

La forte augmentation de près de 235 millions de francs des engagements de prévoyance à 3.549 milliards est due en grande partie au changement des bases techniques et à l'abaissement du taux technique pour les bénéficiaires de rentes (calculés au 01.01.2010: environ CHF 211,5 millions).

Année boursière marquée par des légères reprises de croissance mais également par le surendettement du monde occidental et la force du franc suisse.

Dans un environnement financier difficile caractérisé par des problèmes d'insolvabilité de plusieurs Etats européens, les marchés ont évolué de façon très irrégulière sans véritable tendance, ce qui a empêché notre caisse de positionner clairement son allocation.

Compte tenu de ces événements ainsi que de la fusion des deux portefeuilles titres des anciennes caisses, CPVAL s'est concentrée sur une tactique d'investissement prudente visant essentiellement à optimiser son rapport rendement-risque. Cette approche s'est concrétisée d'une part en renforçant progressivement la catégorie Actions pour atteindre le niveau demandé par la stratégie et d'autre part par une augmentation des investissements indiciaires plus en ligne avec les marchés et surtout moins onéreux.

Une très bonne diversification de ses avoirs, une discipline mesurée de sa tactique d'investissement ainsi qu'une judicieuse approche de la réalité des marchés a permis à CPVAL d'afficher un résultat global au-dessus de celui de la moyenne suisse des

caisses de pensions. En revanche, celui-ci aurait pu encore être amélioré si une protection des devises avait été mise en place.

Toutefois, pareille décision relève davantage d'une approche d'investissement à court terme et s'éloigne de la philosophie de gestion voulue par notre institution de gérer sa fortune sur un horizon long terme.

Prévoyance: stabilisation momentanée de l'évolution structurelle

Les analyses techniques effectuées en 2008 avaient relevé la tendance à une dégradation régulière des paramètres structurels pesant à long terme sur le maintien, respectivement l'amélioration du degré de couverture.

Déjà observés en 2009, les mouvements constatés sur les effectifs semblent résister - en tous les cas de manière momentanée - aux anciennes projections. L'effectif des assurés actifs augmentant sur le même rythme qu'en 2009 (+ 337 en 2010 contre +330 en 2009) alors que le nombre de bénéficiaires de rente a évolué de moindre mesure que lors de l'exercice précédent (+106 contre +146). Le rapport démographique se maintient, respectivement s'améliore quelque peu.

Les flux financiers générés par les activités de prévoyance, en recul par rapport aux valeurs de l'année 2009, amènent un cash-flow positif bienvenu en renforcement du rendement de la fortune.

DECISIONS DU COMITE EN 2010

Le nouveau Comité de CPVAL s'est réuni une première fois en séance constitutive en novembre 2009. Ce ne sont par la suite pas moins de 45 dossiers qui ont été traités tout au long de l'exercice 2010. Décisions nécessaires à la mise en place organisationnelle de la Caisse, élaboration et approbation des divers règlements, traitement de dossiers relatifs à la gestion immobilière et questions liées à la gestion de fortune ont mis les membres du Comité à forte contribution.

Une commission temporaire appelée à traiter du changement de système de prévoyance a en outre été mise sur place et mandatée par le Comité afin d'œuvrer au sein du groupe de travail institué par le Conseil d'Etat (Comité de pilotage: changement de primauté).

Décisions les plus importantes :

Placement de la fortune et gestion immobilière

- Modification provisoire de l'allocation stratégique valable jusqu'au changement de primauté en privilégiant la préservation du capital.
- Rebalancement des diverses classes d'actifs suite à l'introduction dans la stratégie du prêt à l'employeur représentant environ 13% de la fortune CPVAL.
- Augmentation progressive des classes actions et des investissements indicels.
- Fin des travaux de rénovation aux immeubles Potences et Bouleaux.
- Réorganisation administrative au sein du parc immobilier CPVAL suite à la fusion des deux anciennes caisses.
- Fin de construction de l'immeuble La Bohême C à Martigny et vente des parts de copropriété Le Marquisat à Monthey.

Prévoyance

- Désignation de la Commission « changement de primauté » composée de M^{me} Koppenburg et Messieurs Beat Britsch, Dominique Dubuis, Denis Varrin ainsi que des membres de la direction et mandat aux membres de dite commission d'œuvrer au sein du groupe de travail institué par le Conseil d'Etat.
- Gel de toute nouvelle demande d'affiliation d'institutions externes jusqu'au changement de primauté.
- Reconnaissance de L'APORP (association de personnel des ORP Valais) comme association habilitée à être représentée au sein de l'assemblée des délégués.
- Décision concernant le gel des rentes pour l'année 2011, conformément à l'article 36 de la LIEP.
- Décision d'attribuer un intérêt de 2% sur les comptes de retraite anticipée pour l'année 2010 et en cas de survenance d'un évènement assuré lors de l'année 2011.

Evolution des effectifs et autres statistiques

Assurés

Comme au cours de l'année précédente, le nombre d'assurés actifs s'est à nouveau accru de près de 3.3 % pour atteindre un nombre total de 10437 (+337 en 2010 contre +330 en 2009). En plus des fluctuations régulières, l'intégration de personnels externes par le Service de l'action sociale et par l'institution affiliée « Insieme » a participé à cette évolution en permettant d'affilier une centaine de nouveaux assurés.

A noter également 234 cas de mise à la retraite (197 pour 2009), 32 assurés touchés dans leur capacité de gain et mis au bénéfice de prestations d'invalidité (15 pour 2009) et 13 assurés victimes

de décès (9 en 2009). Enfin CPVAL a enregistré 1055 nouveaux assurés et a traité 441 sorties de service (respectivement 997 entrées et 426 sorties en 2009).

La répartition des assurés dans les diverses catégories demeure quasi inchangée en comparaison de l'année précédente. Pour rappel les catégories 1 et 4 prévoient un âge ordinaire de retraite fixé à 62 ans, les catégories 2 et 5 un âge ordinaire de retraite de 60 ans. La distinction entre les catégories 1/4 et 2/5 est nécessaire en fonction de systèmes salariaux différents (systèmes dits progressif et non progressifs).

Assurés par catégorie

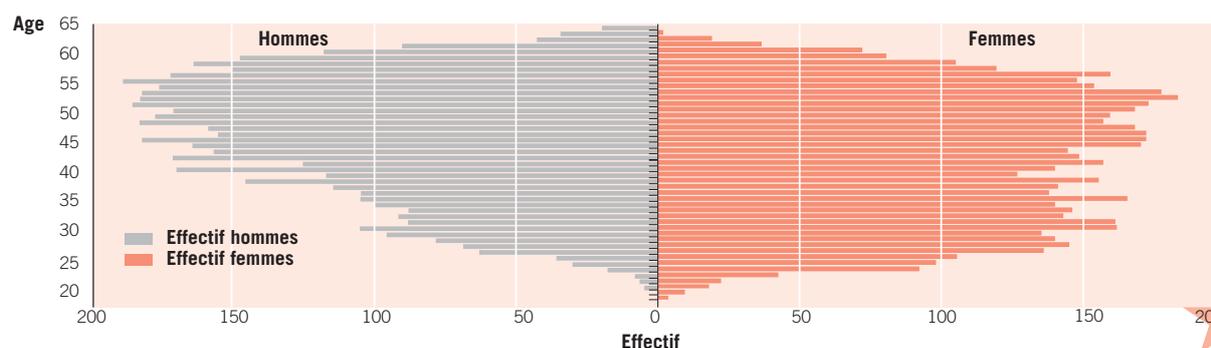
Catégorie	Age de retraite	Nombre		En % de l'effectif		Traitements assurés en millions 31.12.2010
		2009	2010	2009	2010	
1	62 ans	9'481	9'806	93.9 %	94.0 %	643.212
2	60 ans	568	576	5.6 %	5.5 %	44.596
4	62 ans	35	36	0.3 %	0.3 %	5.275
5	60 ans	16	19	0.2 %	0.2 %	2.615
Total		10'100	10'437	100,0%	100,0%	695,698

En comparaison de l'exercice précédent le niveau des traitements assurés a marqué une évolution plus faible à +3.16 % (2008/2009 + 5.37 %) pour atteindre une somme globale de 695.698 millions de francs. Le niveau d'indexation général des salaires de l'ordre de 0.75 % (renchérissement de 0.2 % et 0.55 % de rattrapage sur l'échelle des traitements), combiné à l'évolution de l'effectif justifie

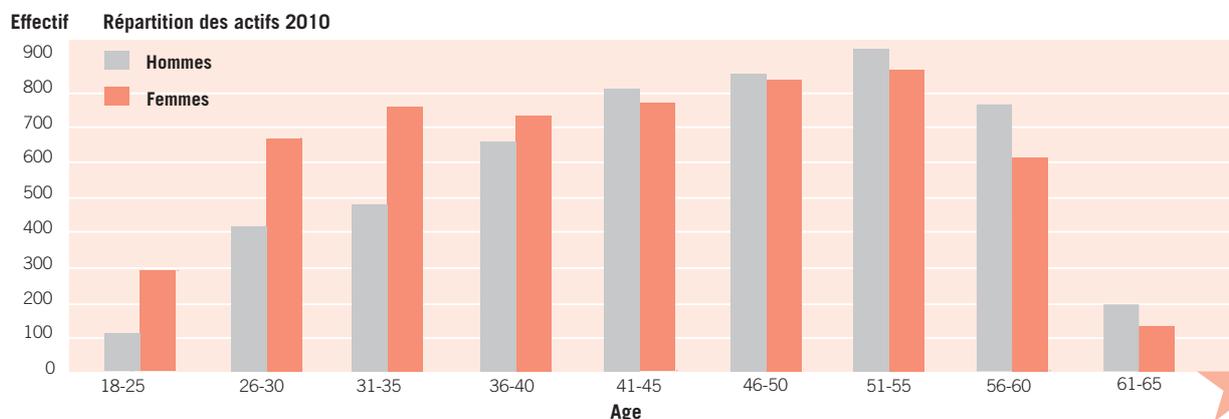
cette évolution. Le traitement assuré moyen, en léger recul de 0.15 %, se monte à 66'700 francs (66'800 en 2009).

La rente de retraite moyenne assurée de 33'700 francs est également en léger retrait de 0.3 % (33'800 pour 2009). Somme des rentes de retraites pour les assurés actifs : 351.64 millions.

Pyramide des ages des actifs 2010



Assurés par classes d'âge



Moyenne d'âge des assurés

Valeurs 2008 et 2009 selon rapport CPPEV

	Hommes	Femmes	Moyenne générale
2008	45.10	42.21	43.91
2009	45.15	42.28	43.94
2010	45.41	42.53	43.91

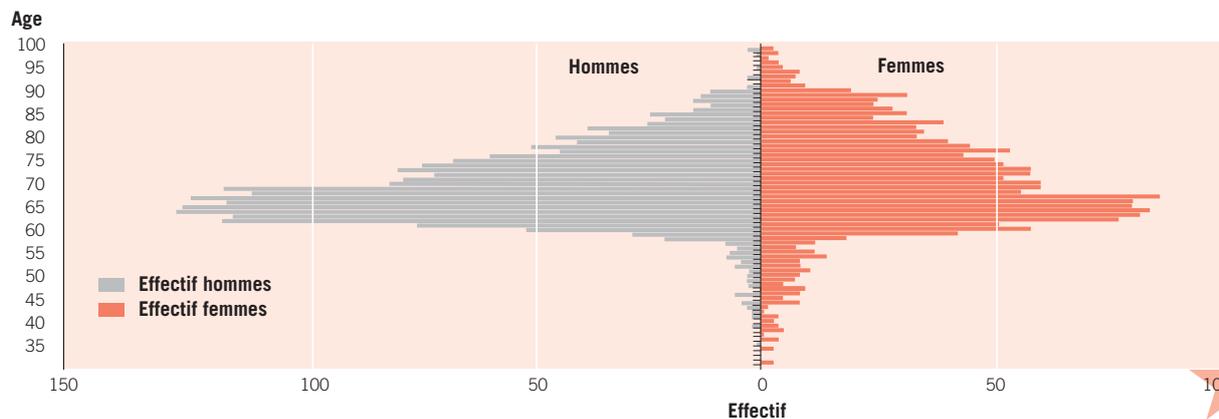
Confirmation de tendance : tant pour l'effectif féminin que masculin, l'âge moyen évolue en légère augmentation. Comme nous le voyons en examinant les données 2008 et 2009, la fusion des effectifs des deux caisses n'influence quasiment pas l'âge moyen des hommes et des femmes. Par contre, par la fusion, la proportion des femmes a augmenté (CPPEV 42 % ; CPVAL 52 %) de telle sorte que cette nouvelle situation influence l'âge moyen global qui est en léger recul à 43.91 ans.

Pensionnés

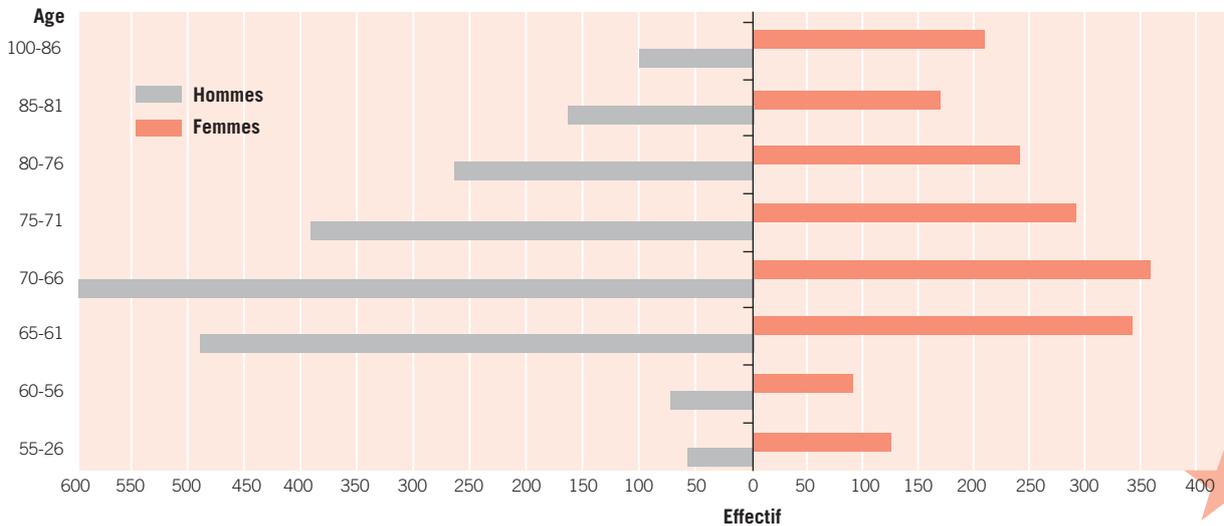
Le nombre global de bénéficiaires de rentes marque une légère évolution (+106), inférieure cependant à celle enregistrée en 2009 (+146). L'effectif total regroupe quelques 4168 bénéficiaires.

On relève pour le détail une augmentation de 149 rentiers au bénéfice d'une rente de vieillesse, une diminution de l'effectif des invalides de 13 assurés, une augmentation des rentes de conjoints (13). Le nombre total de bénéficiaires par catégories de rentes figure sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Pyramide des âges des pensionnés 2010



Répartition des pensionnés par groupes d'âges 2010



Moyenne d'âge des pensionnés

Valeurs 2008 et 2009 selon rapport CPPEV

	Hommes	Femmes
2008	70.50	71.10
2009	70.53	71.41
2010	70.38	71.26

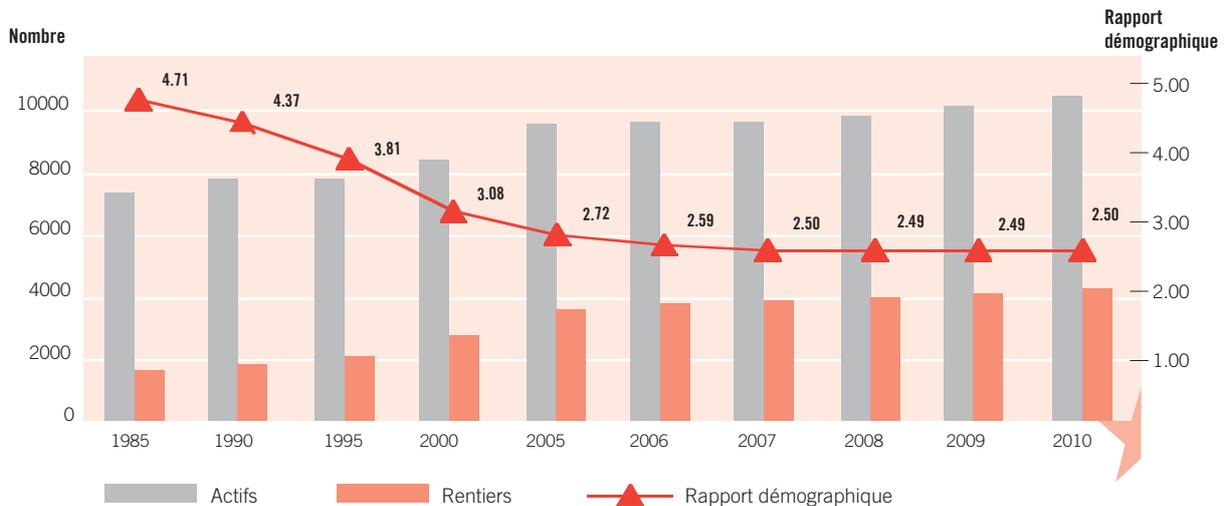
Il avait été relevé dans le précédent rapport que, mesurée sur 10 ans, l'évolution de l'âge moyen des pensionnés de la Caisse reflétait l'évolution démographique générale et attestait de l'accroissement progressif de l'espérance de vie.

Nous constatons cependant pour les bénéficiaires au féminin et au masculin une diminution de l'âge moyen au terme de l'exercice 2010. Cet effet ne doit pas être interprété au sens d'une inversion des ten-

dances démographique car il résulte uniquement de l'intégration de l'effectif plus jeune des pensionnés de la CRPE. L'âge moyen global de la caisse s'établit lui à 70.78 ans

Rapport démographique

Après une longue et continue dégradation, l'évolution du rapport démographique s'est stabilisée depuis 2008. Cet effet se confirme encore cette année. Toujours favorisé par le rythme soutenu des



nouvelles affiliations qui ont compensé l'augmentation des bénéficiaires de rentes, ce ratio se maintient à une valeur de 2,5 (2.5 assurés actifs pour 1 assuré au bénéfice d'une rente).

Ce rapport entre les assurés et les pensionnés, outre sa valeur statistique, constitue pour la Caisse un élément de pilotage important. Il intervient en effet dans l'équilibre financier dont le maintien postule que les

prestations sous forme de rentes soient constamment couvertes par les apports de cotisations.

Autre indicateur de l'évolution de la Caisse, le rapport entre les cotisations ordinaires encaissées et les rentes versées. Après une évolution positive et régulière depuis 2007, ce ratio se stabilise à une valeur proche de celle de l'exercice précédent (105% / 2009 : 106 %).

	2006	2007	2008	2009	2010
Evolution du rapport actifs/rentiers	2.59	2.50	2.49	2.49	2.50
<i>Evolution CPPEV</i>	2.54	2.36	2.37	2.37	

Autres renseignements statistiques	31.12.2010	31.12.2009	+ / - % 2009/2010	2009 CPPEV
Traitements assurés	695'698'000	674'417'000	+3.16%	421'709'000
Traitement assuré moyen	66'700	66'800	-0.15%	71'500
Rentes de retraite assurées	351'640'000	341'776'000	+2.89%	209'465'000
Rente de retraite assurée moyenne (H+F)	33'700	33'800	-0.30%	35'500
Rentes servies	143'636'000	139'191'000	+3.19%	84'273'000
Rente servie moyenne (H + F)	34'500	34'300	+0.58%	33'800

Ratios

	2010	2009
Fortune : capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	153 %	146.10 %
Fortune : Prestations de libre passage	131 %	120 %
Fortune : Engagements	69.4 %	62.8 %
Cotisations : Rentes	105 %	105 %

En dehors du ratio « cotisations/rentes » évoqué plus haut, les autres valeurs dépendent directement de l'évolution de la fortune de la Caisse. La

recapitalisation de 310 millions améliore naturellement de façon notoire et extraordinaire ces indicateurs.

Législation sociale

Sur le plan cantonal

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP)

- *Rappel des principales modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010:*
- Fusion par absorption entre la CPPEV et la CRPE. La nouvelle institution prend le nom de CPVAL.
- Première phase de recapitalisation avec versement au 1^{er} janvier 2010 par l'Etat du Valais de CHF 310 millions de francs, destinée dans un premier temps à harmoniser les degrés de couverture des deux caisses, puis à augmenter le degré de couverture de CPVAL.
- Placement du montant de la recapitalisation au taux technique valable pour les actifs en primauté des prestations et au taux technique pour les rentiers dans le système de primauté des cotisations, soit à 4,5%.
- Adoption des nouvelles bases techniques VZ2005 et abaissement du taux technique de 4,5% à 4% pour les rentiers.
- *Travaux liés au changement de primauté prévu au 1^{er} janvier 2012:*

En janvier 2010, un comité de pilotage, institué par le Conseil d'Etat, a été chargé de conduire et de coordonner les travaux du passage de CPVAL à la primauté des cotisations.

Assisté d'un actuaire conseil ce comité a élaboré un avant-projet de modification de la LIEP, accompagné d'un rapport. Outre la question du changement de primauté, ces documents portaient sur des modifications complémentaires de la LIEP découlant des révisions en cours du droit fédéral en matière de prévoyance professionnelle.

Le rapport et l'avant-projet ont fait l'objet d'une procédure de consultation durant le mois de décembre 2010 et la première partie de janvier 2011.

Sur la base des travaux précités, des résultats de la consultation, et d'un deuxième rapport du comité de pilotage, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un nouveau projet de modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006.

Les caractéristiques principales de ce projet sont les suivantes:

- *Nouveau plan de prévoyance en primauté des cotisations*
- Maintien de l'objectif de prévoyance actuel et notamment de l'âge ordinaire de la retraite.
- Maintien de la définition actuelle du traitement assuré avec intégration de la prime de performance.
- Baisse du taux technique à 3.5% pour la détermination des engagements en faveur des rentiers et pour la détermination des facteurs de conversion capital/rente.
- Echelles de bonifications d'épargne basées sur un taux d'intérêt annuel pour les assurés actifs de 3%.
- Fixation d'une cotisation nivelée pour les assurés et d'une cotisation échelonnée selon les âges pour les employeurs et maintien sous l'angle global du rapport (43/57) entre les cotisations des assurés et celles des employeurs.
- *Régime transitoire en faveur de la génération d'entrée*
- Garantie dynamique dégressive et garantie statique intégrale.
- Versement à CPVAL du montant nécessaire sous forme de prime unique par l'Etat et sous forme d'annuités ou de prime unique par les institutions affiliées.
- Le Conseil d'Etat propose de renoncer à prévoir une cotisation supplémentaire régulière destinée à financer l'adaptation des rentes en cours. Il recommande la modération lors de la fixation du taux technique et du taux d'intérêt prévu pour les capitaux épargne, afin de préserver la possibilité de dégager une performance additionnelle et de disposer ainsi d'une marge pour une adaptation périodique des rentes en cours. Il appartiendra à CPVAL de décrire en détail les mécanismes de la prise de décision concernant l'adaptation des rentes en cours.
- Mesures complémentaires tendant à geler et à réduire le découvert technique nominal de CPVAL.
- Amortissement du solde des prêts au fonds spécial de financement.
- Redéfinition de la garantie de l'Etat.
- Limitation des compétences législatives du canton du Valais aux éléments essentiels de l'organisation et aux aspects concernant le financement.

Sur le plan fédéral

Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle

Le premier des trois volets de la mise en oeuvre échelonnée de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle concerne les mesures destinées à faciliter la participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi. Le deuxième concerne des dispositions améliorant la gouvernance dans les institutions de prévoyance. Le troisième volet renforce la surveillance du 2^e pilier, en particulier par l'instauration d'une Commission fédérale de haute surveillance.

1^{er} volet : mesures pour travailleurs âgés

Le 11 décembre 2009, le Conseil national a approuvé à l'unanimité le projet de loi selon lequel une institution de prévoyance pourra d'une part prévoir dans son règlement la possibilité, pour les assurés ayant atteint l'âge de 58 ans et dont le salaire diminue de la moitié au plus, de demander le maintien de leur prévoyance au niveau du dernier salaire assuré et d'autre part la possibilité de prolonger l'activité lucrative après l'âge ordinaire de la retraite, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans.

Le délai référendaire pour ce projet fixé au 1^{er} avril 2010 n'ayant pas abouti, les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur 1^{er} janvier 2011.

2^e et 3^e volets : gouvernance et haute surveillance

Le message du Conseil fédéral met l'accent sur le renforcement de la surveillance dans le 2^e pilier. Il prévoit entre autres les règles suivantes:

- inscription de dispositions supplémentaires en matière de gouvernance et de transparence;
- renforcement de la surveillance par la cantonalisation ou la régionalisation de la surveillance directe et délimitation claire des tâches et de la responsabilité des acteurs concernés;
- renforcement de la haute surveillance par la création d'une Commission fédérale de haute surveillance, indépendante administrativement et financièrement du Conseil fédéral, dotée d'un secrétariat indépendant mais rattachée administrativement à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

La procédure de consultation a montré que si tous les participants sont favorables à l'objectif d'un renforcement de la surveillance et de la haute surveillance, il n'y a pas de consensus sur la manière d'atteindre cet objectif.

Le délai référendaire fixé au 8 juillet 2010 n'ayant pas abouti, les modifications légales entreront en vigueur en deux étapes. Ainsi les dispositions traitant de la bonne gouvernance et la transparence entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2011 et la nouvelle réglementation en matière d'organisation de la surveillance ainsi que la nouvelle ordonnance sur les fondations de placement entreront quant à elles en vigueur le 1^{er} janvier 2012, dès cette date la Commission de haute surveillance sera opérationnelle.

Taux de conversion et votation populaire du 7 mars 2010

Le référendum lancé contre le projet d'abaissement du taux de conversion capital/rente applicable à l'âge de retraite de 65 ans (hommes), respectivement 64 ans (femmes) à 6.4 % à l'horizon 2016 a recueilli 72.7 % des voix lors de la votation du 7 mars 2010. L'adaptation du taux de conversion minimal qui est en cours dans le cadre de la 1^{re} révision de la LPP et qui amènera progressivement ce taux à 6.8 % d'ici 2014, reste valable.

Financement des caisses de pensions publiques

Le Conseil fédéral a adopté, le 19 septembre 2008, à l'intention des Chambres fédérales un message modifiant la LPP et portant sur le financement des institutions de prévoyance de droit public (IPDP).

Le message contient les points suivants:

- les IPDP doivent organiser leur système de financement afin d'aboutir à une capitalisation complète d'ici 40 ans;
- jusqu'à cette échéance, les IPDP en capitalisation partielle pourront continuer à être gérées selon le principe appelé « objectif de couverture différencié », à condition qu'elles disposent d'une garantie de la collectivité publique et que leur plan de financement soit accepté par l'autorité de surveillance compétente;
- une autonomie juridique, organisationnelle et financière des IPDP et de leurs autorités de sur-

veillance est prévue. L'influence des collectivités publiques sur les IPDP est ainsi restreinte et le statut de l'organe suprême de l'IPDP est renforcé;

- le Conseil fédéral élaborera à l'attention du Parlement un rapport périodique (tous les dix ans) sur la situation financière des IPDP. Cette procédure permettra au Parlement de suivre l'évolution de la situation financière des IPDP en capitalisation partielle et, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires;
- les institutions de prévoyance de droit public qui seront créées à partir de l'entrée en vigueur de la loi ne pourront l'être que sous la forme juridique d'une fondation, la forme juridique de la coopérative n'étant plus possible. Les institutions de prévoyance structurées sous forme de coopératives avant cette échéance pourront toutefois conserver cette forme jusqu'à leur sup-

pression ou leur transformation en une autre forme juridique.

Lors de la session de printemps 2010, le Conseil des Etats a refusé la capitalisation complète proposée par le Conseil fédéral. Il est d'avis que les IPDP devraient atteindre un taux de couverture de 80 % et non de 100 %, sur 40 ans, et que toute amélioration de prestations devrait être financée à 100 %. Le 25 juin 2010, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) s'est ralliée au principe de la recapitalisation partielle, suivie par le Conseil national, le 6 décembre 2010.

Le Parlement a adopté le 17 décembre 2010 la modification de la LPP pour le financement des institutions de prévoyance de droit public. Ainsi, les institutions de prévoyance publiques ne devront pas être entièrement refinancées en l'espace de 40 ans. Un taux de couverture de 80 % suffira.

L'année boursière 2010

2010 a été une année de test pour la solidité du système financier et de défiance vis-à-vis des Etats fortement endettés. Les marchés, bien orientés jusqu'en avril, ont par la suite été affectés par la perte de vigueur de l'activité économique, après le rebond

2010 – Confirmation de la reprise mais également du surendettement du monde occidental et de la fragilité du système dans son ensemble. Evolution très irrégulière des bourses, sans tendance claire.

initial consécutif à une profonde récession et aux mesures extraordinaires de stimulation mises en œuvre. En plus des incertitudes sur l'ampleur du ralentissement se sont ajoutés dès l'été, les problèmes d'insolvabilité potentielle de plusieurs Etats européens. Ces événements ont conduit les bourses à évoluer à la baisse durant l'été, puis de façon très irrégulière, au gré des nouvelles ambivalentes et des annonces politiques, avec un léger mieux au dernier trimestre. Ce manque flagrant de tendance, conjugué à un bilan économique également incertain, a souvent empêché les investisseurs de positionner clairement leur portefeuille, même à court terme. Finalement, l'année clôturée sur une note à peine positive pour la Suisse, pénalisée par son exposition sectorielle et par la force du franc. Des performances plus intéressantes ont parfois été réalisées sur les marchés étrangers. Celles-ci ont toutefois souvent été neutralisées, tout ou en partie, par la chute de

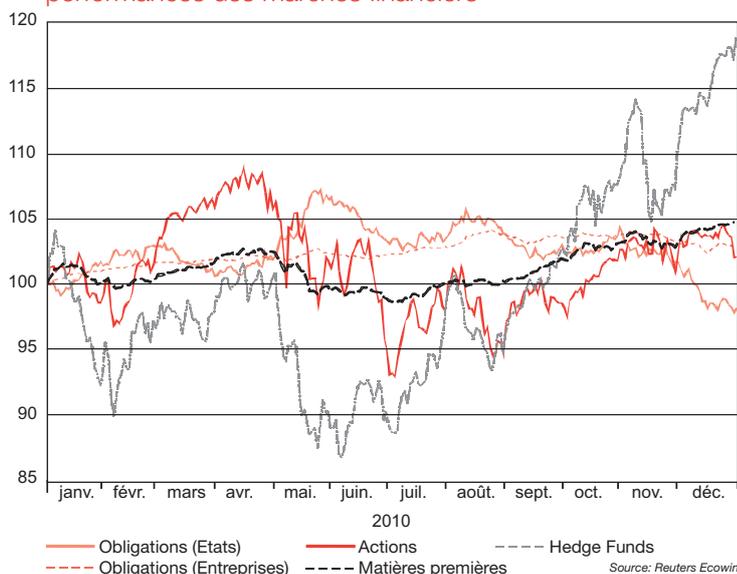
ces monnaies contre le franc suisse : - 9.8 % pour le dollar, - 12.9 % pour la livre sterling et - 15.6 % pour l'Euro. Seuls les marchés émergents, profitant d'une croissance forte et de devises majoritairement sous-évaluées, ont su tirer leur épingle du jeu.

Les obligations ont généré des rendements intéressants jusqu'en août, profitant des doutes économiques et du repli de l'inflation. En fin d'année, les meilleures nouvelles sur la croissance ont provoqué des tensions sur le loyer de l'argent, ce qui a quelque peu terni ce bilan. Finalement du côté alternatif, les matières premières, très volatiles, ont contribué favorablement aux performances. Les hedge funds ont, par contre, quelque peu déçu, souffrant également du très faible niveau des rendements et du manque général de tendances.

En 2010, le bilan économique a ainsi été marqué par l'irrégularité de la reprise et par des incertitudes bien supérieures à la norme.

Côté croissance, la vigueur de la reprise est retombée dans la plupart des cas à un niveau trop faible pour réduire des taux de chômage élevés et dissiper les tendances déflationnistes. Le contexte de surendettement privé et / ou public et de tassement de l'immobilier dans nombre de grandes nations limite également l'impact favorable des taux bas, faisant craindre à plusieurs occasions un déraillement de la reprise. Les incertitudes ont atteint un point culminant en été. Aux craintes sur la nature de la reprise se sont en effet greffées celles sur la dette souveraine en zone euro, voire sur la pérennité de la devise unique. La Grèce et l'Irlande, qui ont dû faire appel au plan de stabilisation européen, doivent mettre en œuvre, comme d'autres pays d'ailleurs, des mesures d'austérité drastiques de nature à freiner la consommation des ménages. Les pays émergents, moins concernés par les problèmes structurels des nations développées, sont intervenus pour ralentir graduellement l'activité et maîtriser les pressions inflationnistes. Si l'incertitude demeure élevée, l'automne a apporté son lot de nouvelles plutôt encourageantes : bien qu'inférieure à la norme en Occident, l'expansion semble se stabiliser à un niveau raisonnable.

performances des marchés financiers



Perspectives

Les efforts de relance massifs des banques centrales, qui en plus de maintenir des taux d'intérêt très bas, injectent des liquidités supplémentaires, l'amélioration graduelle de l'emploi des deux côtés de l'Atlantique et la vigueur des pays émergents devraient

2011 – Croissance mondiale plus modérée mais positive dans les pays développés. Quasi surchauffe dans les pays émergents.

Attitude constructive. Privilégier la gestion active vu le manque de visibilité et les tensions monétaires et financières encore attendues.

préserver la reprise économique en 2011. Les indicateurs économiques pointent même, depuis peu, vers une embellie pour les tous prochains trimestres. Cependant, les problèmes qui ont entravé la croissance en 2010 sont toujours là. Leur résolution prendra du temps. Le fort endettement du monde occidental, la situation précaire des finances étatiques et de nombreux intermédiaires financiers et un secteur de l'immobilier souvent convaléscent (en dehors de la Suisse) pousseront à la modération en matière de dépenses et de recours au crédit, cela malgré des taux au plus bas.

Ainsi, en 2011, le défi consistera plutôt à assurer une expansion suffisamment solide, même si modérée dans l'absolu en Europe et aux USA, pour empêcher les pressions déflationnistes de se propager. L'autre défi consistera à faire cohabiter des divergences substantielles en matière de conjonctures, entre

monde développé et émergent. Ce dernier devra en effet faire face à des pressions inflationnistes alimentées par une croissance solide et par les efforts de relance des nations industrialisées, qui engendrent des transferts de capitaux supplémentaires vers leurs économies.

Dans ce contexte, les tensions monétaires ne sont pas près de s'amenuiser, notamment dans le bras de fer qui oppose Washington à Pékin sur la parité du yuan. Jugé sous-évalué, celui-ci est maintenu à un bas niveau par les autorités

chinoises, pour défendre leur industrie exportatrice. De même, en Europe, les pays plus faibles nécessiteront encore une aide supplémentaire pour faire face aux besoins de financement de la dette souveraine ainsi que de leurs banques commerciales, ce qui sollicitera la volonté politique des mieux lotis.

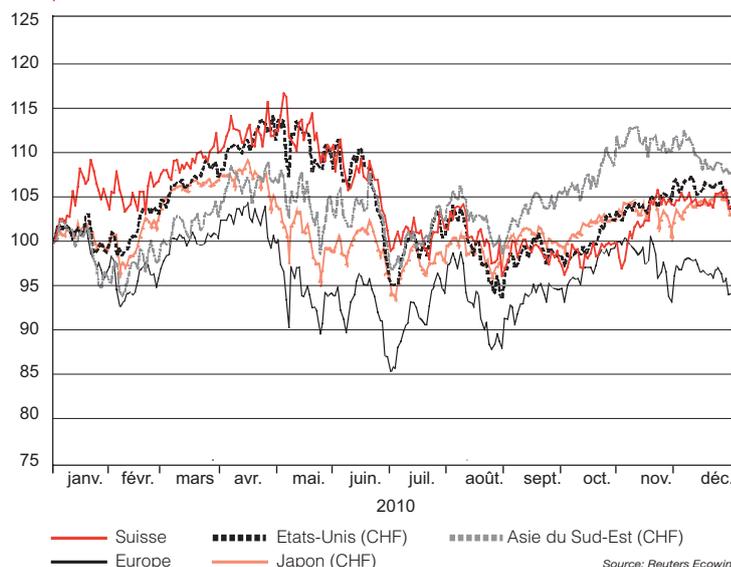
Globalement, malgré une visibilité inférieure à la moyenne au-delà du premier semestre, nous gardons une vision constructive pour 2011. Les banques centrales devraient maintenir des taux bas et des liquidités importantes au premier semestre. Sur le plan boursier, une tendance haussière des bénéfices des sociétés et des évaluations raisonnables devraient permettre aux actions de progresser. Les obligations jouent habituellement un rôle stabilisateur dans les portefeuilles. Toutefois, leur attrait semble cette fois-ci bien limité, face à des taux d'intérêts qui auront tendance à se tendre en cours d'année,

en parallèle avec la progression de la reprise et la normalisation des politiques monétaires. Une approche plus prudente et flexible que par le passé de cette classe d'actif pourrait s'avérer désormais nécessaire.

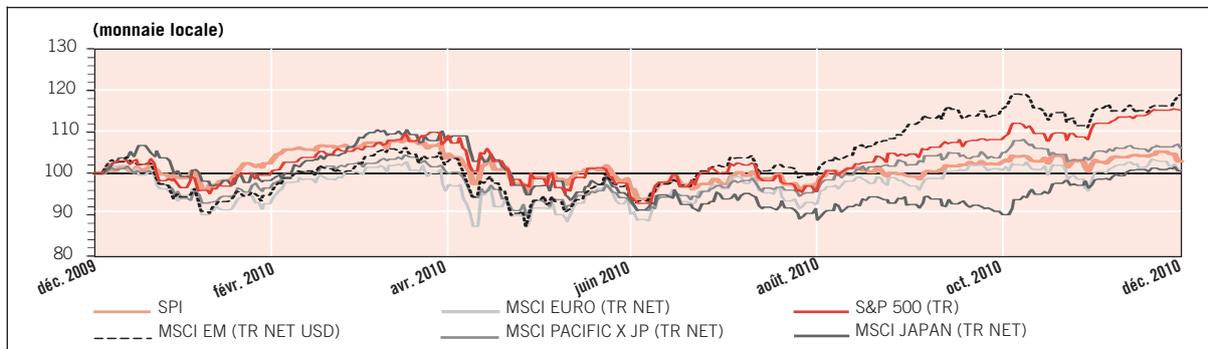
Une diversification raisonnable dans les matières premières nous paraît toujours intéressante dans un contexte de croissance forte des pays émergents et de politiques de relance dans le monde développé. Finalement, le manque de visibilité et les tensions monétaires et financières pourraient réduire ces prochaines années l'horizon de placement moyen, rendant nécessaire une gestion plus active des portefeuilles. Dans ce contexte, une diversification accrue des placements demeure essentielle pour gérer le risque des portefeuilles.

Sion, le 31 décembre 2010

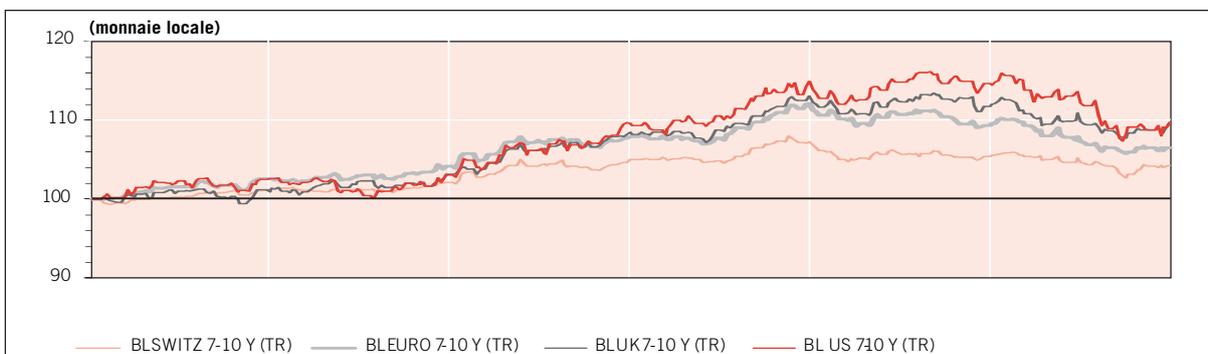
performances des marchés actions



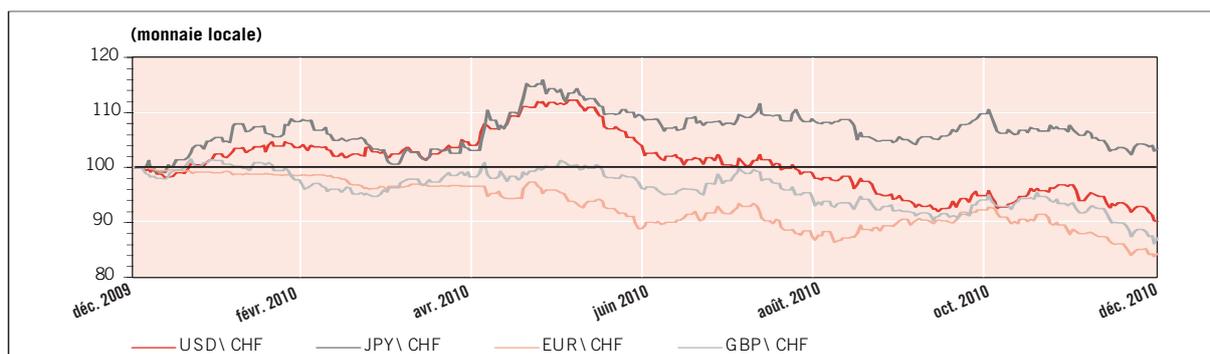
Performance des principaux marchés en actions en 2010



Performance des principaux marchés obligataires en 2010



Performance des principales devises en 2010



POLITIQUE DE PLACEMENT

L'activité de gestion du 1^{er} trimestre s'est essentiellement concentrée sur la mise en place de l'organisation tant fonctionnelle que structurelle de la caisse. Une stratégie intermédiaire a été retenue jusqu'au changement de primauté. Par ailleurs la présence d'un conseiller financier sans connotation bancaire appuyée de commentaires trimestriels

d'un consultant épaulent la commission de placement dans ses délibérations mensuelles sur la tactique financière à suivre pour optimiser les investissements financiers de la caisse. En fin de trimestre, CPVAL a commencé à augmenter ses investissements en actions, en matières premières et en immobilier étranger. Un effort a été initié pour commencer à augmenter les produits indiciaires plus proches des indices et moins onéreux.

Le 2^e trimestre, caractérisé par un fort ralentissement de la progression des indices boursiers (crise de confiance de l'euro et solvabilité des Etats européens mise en doute) a permis à notre Institution de procéder à des remaniements à l'intérieur des classes d'actifs (diminution des emprunts gouvernementaux au profit d'entreprises, diminution de fonds globaux actifs pour se concentrer sur des investissements indicieux) sans prendre de paris téméraires.

Le 3^e trimestre n'a pas amené de réponses claires quant à l'évolution future de la situation économique dans les pays développés. Dans ce contexte d'incertitudes, la meilleure stratégie à suivre pour CPVAL restait la diversification et de se tenir globa-

lement à la stratégie définie en termes d'allocations d'actifs. Une légère augmentation dans les actions étrangères a néanmoins été osée.

Finalement, le 4^e trimestre, qui a vu la force du CHF se confirmer vis-à-vis des principales devises, a permis aux marchés des actions de reprendre un peu de vigueur. L'accumulation faite tout au long de l'année par CPVAL de valeurs à revenus variables pour se rapprocher de l'indice a été judicieuse. Grâce au niveau d'évaluation très raisonnable des actions ainsi qu'à la sous-pondération de cette classe d'actifs dans le portefeuille en comparaison avec notre allocation stratégique, la Commission de placement a opté essentiellement pour une augmentation (3.0 %) de cette classe d'actif.

Répartition des investissements 2010

En valeur nette (compte tenu des ventes réalisées en cours d'année), la caisse a investi 359,3 millions de francs en 2010, dont CHF 310 millions sous forme de prêt à l'Etat du Valais :

	<i>Investissements (en c.r.)</i>	<i>En %</i>
Placements à revenus fixes		
Obligations suisses*	-948'600	-0.3%
Prêt à l'employeur	310'000'000	86.3%
Hypothèques	-3'490'000	-1.0%
Obligations en M.E.	-27'619'700	-7.7%
Total	277'941'700	77.3%
Actions		
Actions suisses	24'974'900	7.0%
Actions étrangères	61'428'000	17.1%
Total	86'402'900	24.1%
Immobilier		
Immobilier Suisse	6'830'500	1.9%
Immobilier étranger	5'045'800	1.4%
Total	11'876'300	3.3%
Placements non-traditionnels		
Fonds de Hedge Funds	-19'552'600	-5.4%
Matières premières	2'651'900	0.7%
Total	-16'900'700	-4.7%
Total général	359'320'200	100%

* dont CHF 25 millions en obligations à moins de 18 mois d'échéance

Commentaire par groupe de placement

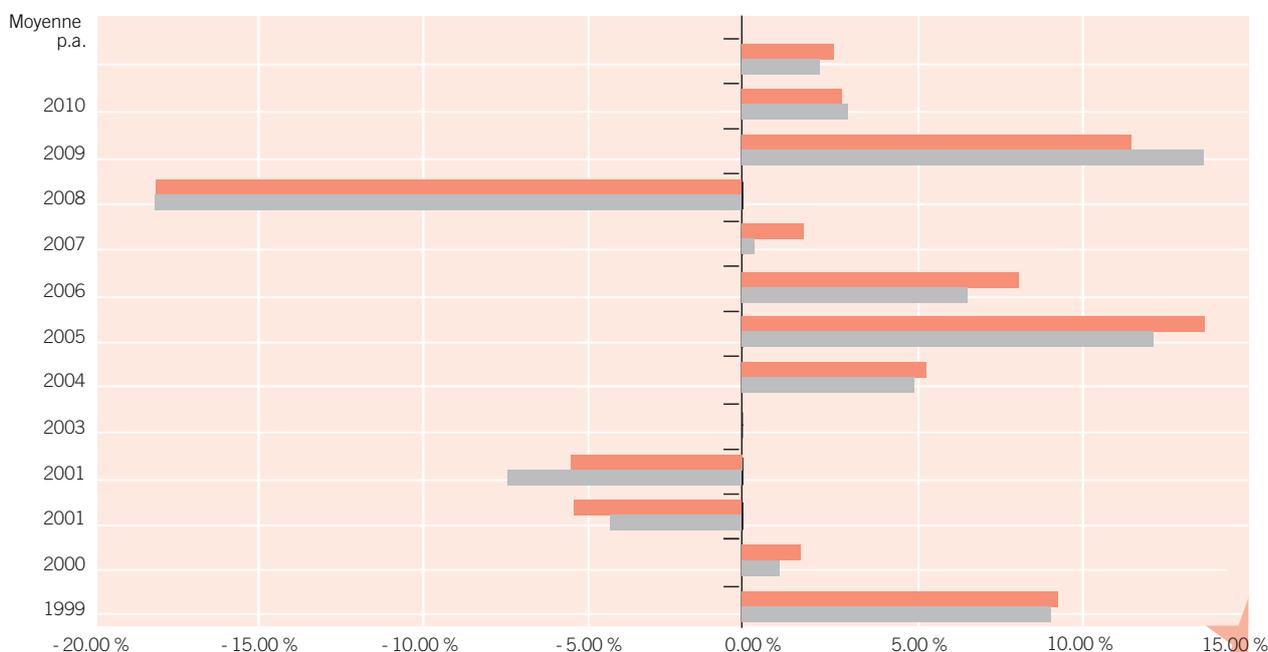
- les *placements à revenu fixe* ont été nettement réduits si l'on considère que les 25 mios d'emprunts à échéance inférieure à 18 mois font partie des liquidités. L'introduction dans l'allocation de la classe d'actifs Prêt à l'employeur ainsi que la faible attente de rentabilité de cette classe justifient cette réduction.
- en ce qui concerne les *actions*, la Caisse a accru ses investissements pour ramener son exposition effective dans cette catégorie vers la part prévue par l'allocation stratégique (28 % vs 28 %). Les investissements se sont principalement concentrés sur des placements à gestion indicielle.
- les *placements immobiliers* se sont concentrés sur des investissements en direct. L'essentiel des investissements concerne le paiement des factures de la construction Sandmatte de Briège. Quelques nouvelles souscriptions ont également été faites dans des nouveaux fonds immobiliers émis avec de faibles agios.
- Dans les deux classes *d'actifs non-traditionnels*, un rebalancement partiel de la part des hedges funds au profit d'un complément de fonds en matières premières a été effectué.

Résultats de placement et performances comparatives au 31.12.2010



Le tableau des performances comparatives montre que la performance effectivement réalisée par la caisse en 2010 est « conforme au potentiel offert par les marchés », même si cette année, elle est légèrement inférieure à l'indice. Sur le plus long terme, la performance annualisée glissante de CPVAL est encore nettement supérieure à celle de l'indice de référence.

Performances comparatives 1999 - 2010



	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne p.a.
Portefeuille	9.58%	1.69%	-5.23%	-5.32%	9.80%	5.50%	13.94%	8.40%	1.90%	-17.93%	11.77%	2.97%	2.70%
Indice	9.28%	1.08%	-4.09%	-7.17%	9.81%	5.18%	12.41%	6.72%	0.28%	-17.88%	14.01%	3.19%	2.34%

Rendements 2010

Moyenne suisse des caisses de pensions (Indice Credit suisse)	+ 3,01% p.a.
Moyenne suisse des caisses de pensions (Indice UBS)	+ 2,80% p.a.
Indice LPP-25 (20% d'actions)	+ 1,31% p.a.
Indice LPP-40 (30% d'actions)	+ 1,18% p.a.
Indice LPP-60 (45% d'actions)	+ 0,93% p.a.

Brèves explications du résultat:

L'essentiel de la performance a été réalisée grâce à la diversification du portefeuille de CPVAL. Si, à l'exception de la classe d'actifs des actions suisses, les autres catégories se caractérisaient par des résultats moins bons du portefeuille comparés à ceux de leurs indices de référence, il n'en demeure pas moins, que sur l'ensemble, la performance globale est très proche de notre indice de comparaison.

Diverses raisons expliquent cette situation : durée plus courte des placements à revenus fixes, surexposition en euro dans la partie obligations en monnaies étrangères et actions étrangères, investissements en énergies renouvelables et placements alternatifs diminués en raison des délais de blocage de vente de certains produits. Ces éléments ont toutefois une

connotation très court terme et ne doivent pas être remis en question si la gestion est orientée sur le long terme, ce qui est le cas pour notre Institution.

Si l'exercice 2010 doit être considéré comme un exercice moyen en terme absolu avec un résultat de 2,97%, il ne faut pas perdre de vue le long terme et se rappeler qu'avec une moyenne annuelle de 2,70% sur 12 ans (1999-2010), la performance de placement de CPVAL reste toujours supérieure à celle de son indice de référence (2,34%) mais se situe aussi en dessous d'un objectif de rendement à long terme de 4,5%.

L'allocation effective des investissements de la caisse à fin 2010 respecte pour toutes les classes d'actifs les marges tactiques fixées par le Comité ainsi que les limites de l'OPP2.

Bilan au 31 décembre 2010

		31.12.2010	31.12.2009
ACTIF	annexe	CHF	CHF
Placements	6.4	2'470'301'658.57	2'086'273'251.29
Liquidités		116'598'007.26	120'485'452.22
Créances à court terme		18'369'571.81	16'973'156.27
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		682'487'670.48	344'022'496.88
Obligations de débiteurs étrangers		208'001'208.53	264'834'184.45
Actions de sociétés suisses		369'261'727.06	329'487'481.96
Actions de sociétés étrangères		317'352'945.68	303'660'240.25
Immeubles et fonds immobiliers suisses		446'935'085.74	419'300'077.00
Fonds immobiliers étrangers		71'873'882.33	68'727'078.92
Placements non-traditionnels		104'864'102.51	113'108'276.82
Prêts hypothécaires		31'473'082.45	34'777'897.27
Matières premières		102'977'718.72	70'736'469.80
Autres actifs		106'656.00	160'439.45
Compte de régularisation actif	7.1	3'693'671.50	3'737'026.19
TOTAL DE L'ACTIF		2'473'995'330.07	2'090'010'277.48

		31.12.2010	31.12.2009
		CHF	CHF
PASSIF	annexe		
Dettes		9'118'664.83	6'997'368.27
Prestations de libre passage et rentes		6'423'758.16	5'158'519.73
Autres dettes	7.2	2'694'906.67	1'838'848.54
Compte de régularisation passif	7.3	464'807.85	2'130'059.12
Provisions non technique		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5.7	3'548'877'000.00	3'313'913'000.00
Capital de prévoyance assurés actifs		1'884'530'000.00	1'740'240'000.00
Capital de prévoyance rentiers		1'611'901'000.00	1'424'247'000.00
Provision pour vieillissement de l'effectif		52'446'000.00	85'335'000.00
Provision pour abaissement du taux technique		0.00	64'091'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0.00	0.00
Fonds libres (+) / Découvert (-)		-1'084'465'142.61	-1'233'030'149.91
Situation découvert en début de période		-1'233'030'149.91	-1'288'464'477.07
Excédent des produits (+) / charges (-)		148'565'007.30	55'434'327.16
TOTAL DU PASSIF		2'473'995'330.07	2'090'010'277.48

Compte d'exploitation au 31.12.2010

		2010	2009
		CHF	CHF
	annexe		
Cotisations et apports ordinaires et autres		472'237'495.57	155'977'741.17
Cotisations des salariés		61'334'777.95	59'161'640.35
Cotisations de l'employeur		81'795'623.55	79'528'884.15
Cotisations supplémentaires des salariés	7.4	1'563'236.60	1'572'207.40
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.4	9'916'000.55	9'103'511.55
Primes uniques et rachats	7.4	7'627'856.92	6'611'497.72
Cotisations supplémentaires de l'employeur		310'000'000.00	0.00
Prestations d'entrée		28'452'470.61	33'584'558.41
Apports de libre passage		26'016'494.24	31'128'304.99
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		2'435'976.37	2'456'253.42
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		500'689'966.18	189'562'299.58
Prestations réglementaires		-141'575'478.80	-136'401'155.01
Rentes de vieillesse	7.5	-104'959'079.35	-99'886'437.75
Rentes de survivants		-17'294'643.95	-16'998'917.40
Rentes d'invalidité		-4'992'194.75	-5'565'950.30
Autres prestations réglementaires	7.6	-13'610'625.90	-13'395'685.96
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-718'934.85	-554'163.60
Prestations extra-réglementaires		0.00	0.00
Prestations de sortie		-32'157'101.97	-30'942'334.77
Prestations de libre passage en cas de sortie		-20'295'006.15	-21'081'759.25
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	7.7	-11'862'095.82	-9'860'575.52
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-173'732'580.77	-167'343'489.78
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	7.8	-234'964'000.00	-172'359'000.00
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs		-144'290'000.00	-95'639'000.00
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers		-187'654'000.00	-49'215'000.00
Constitution de provisions pour vieillissement de l'effectif	5.7	-52'446'000.00	-12'915'000.00
Constitution de provisions pour abaissement du taux technique	5.7	0.00	-14'590'000.00
Dissolution de provision technique		149'426'000.00	0.00

		2010	2009
	annexe	CHF	CHF
Charges d'assurance		-966'484.65	-909'796.20
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-966'484.65	-909'796.20
Résultat net de l'activité d'assurance		91'026'900.76	-151'049'986.40
Résultat net des placements	6.7	59'875'647.98	206'833'104.15
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		1'523'181.63	198'427.11
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		23'716'187.59	15'540'695.49
Obligations de débiteurs étrangers		-15'809'441.06	19'661'838.45
Actions de sociétés suisses		19'312'671.88	58'410'485.87
Actions de sociétés étrangères		943'742.00	59'556'798.02
Immeubles et fonds immobiliers suisses		23'019'278.24	29'528'353.72
Fonds immobiliers étrangers		91'033.38	1'666'302.81
Placements non-traditionnels		1'779'325.17	5'365'341.07
Créances en titres hypothécaires		1'314'028.98	1'029'592.63
Matières premières		5'436'905.42	17'180'235.26
Frais d'administration de la fortune	7.9	-1'857'510.25	-1'602'680.38
Rétrocessions de commissions sur produits de placements		406'245.00	297'714.10
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		0.00	95'000.00
Autres produits		262'663.78	2'921'686.59
Frais d'administration		-2'600'205.22	-3'365'477.18
Frais d'administration	7.10	-2'600'205.22	-3'365'477.18
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		148'565'007.30	55'434'327.16
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Excédent des produits (+) / charges (-)		148'565'007.30	55'434'327.16

Annexe aux comptes annuels 2010

■ 1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Tel qu'en dispose la Loi cantonale sur les institutions étatiques de prévoyance (LIEP - Art 3bis) CPVAL est issue au 1^{er} janvier 2010 du processus de fusion par absorption de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais - CPPEV- et de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant de l'Etat du Valais (CRPE). Le statut d'institution indépendante de droit public dotée de la personnalité juridique dont bénéficiait la CPPEV a été maintenu sans modification. Le but de CPVAL consiste à mettre en oeuvre et gérer, dans le cadre de la LPP et de la LIEP, la prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique cantonale, du personnel enseignant de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que du personnel des institutions affiliées.

LIEP - Art. 3bis² Fusion

¹ Avec effet au 1^{er} janvier 2010, il est opéré une fusion par absorption entre la CPPEV et la CRPE.

² Les actifs et passifs de la CRPE sont transférés à cette date à la CPPEV par succession universelle.

³ Les personnes affiliées à la CRPE sont transférées à cette même date à la CPPEV, avec tous leurs droits et obligations.

⁴ La CRPE est radiée du registre de la prévoyance professionnelle.

⁵ La caisse issue de la fusion prend la nouvelle dénomination de CPVAL.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance du canton du Valais, en application de l'article 48 LPP. Comme elle est soumise à la LPP ainsi qu'à la LFLP (loi fédérale sur le libre passage), elle est également affiliée au fonds national de garantie auquel elle verse une cotisation annuelle. Son affiliation porte le numéro VS 005.

1.3 Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (LIEP)
- Règlement de base du 20 janvier 2010

- Règlement d'organisation du 24 février 2010
- Règlement provisoire de l'assemblée des délégués du 21 avril 2010
- Règlement de placement du 24 février 2010 et ses modifications du 17.12.2010
- Règlement immobilier du 21 avril 2010
- Règlement des indemnités des membres du comité du 24 février 2010
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 25 août 2010
- Règlement de direction du 23 décembre 2009
- Règlement des compétences et des signatures du 23 décembre 2009
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 13 juillet 2009
- Convention portant sur l'achat d'années d'assurance par acomptes du 27 février 2007.

1.4 Organes/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont :

- le Comité, organe de gestion paritaire, dont les membres sont élus pour quatre ans
- l'assemblée des délégués composée de 150 membres élus par les associations de personnel et de retraités pour une durée de quatre ans
- la direction
- l'organe de contrôle, représenté par l'Inspection cantonale des finances.

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint.

Composition du Comité

Le Comité paritaire se compose de dix membres dont les noms figurent en page 2 du rapport de gestion. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par les assemblées des délégués de la CPPEV et de la CRPE en 2009 pour 2010 et confirmé dans leur mandat pour la période 2011 à fin 2013 lors de la 1^{ère} assemblée des délégués de CPVAL qui s'est déroulée en date du 23 juin 2010. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour la période 2010 - 2013 par décision du Conseil d'Etat du 8 novembre 2009.

1.5 Gérance

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de dix personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. L'équipe a qualité d'administrer les affaires

courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.

Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances du Comité, des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Comité.

1.6 Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé en prévoyance professionnelle

La Caisse a désigné la société Aon Hewitt SA à Neuchâtel, en qualité d'expert agréé au sens de l'article 53 ch. 2 de la LPP. Elle est représentée par Monsieur Jean-Marc Wanner, expert en assurances de pension.

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. Sa mission consiste aussi à déterminer périodiquement, en principe tous les trois ans, par l'établissement d'un bilan technique en caisse ouverte, si l'institution offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements. Les dernières expertises ont été réalisées en 2009 dans le cadre des travaux préparatoires à la fusion des caisses étatiques de prévoyance.

Organe de contrôle

Conformément à la LIEP, l'inspection cantonale des finances fonctionne comme organe de contrôle chargé de vérifier la gestion, la comptabilité et le placement de la fortune.

Conseillers - Médecins-conseil:

Dr med. Bernhard Aufderreggen - Viège,
Dr méd. Stéphane Berclaz - Sierre,
Dr méd. Pierre-Marie Dufour - Sion,
Dr méd. Pierre Féraud - Sion,
Dr med. Claudius Heimgartner - Viège,
Dr méd. Anne-Sophie Jordan Greco - Sierre,
Dr méd. Sandrine Kubli - Monthey,
Dr méd. François Kuntschen - Monthey,
Dr med. Stefan Loretan - Brigue,
Dr méd. Georges Perraudin - Martigny.

Consultants financiers :

Coninco SA, Vevey, pour l'audit des placements, les recommandations trimestrielles et l'attestation de performance.

Monsieur Serge Darioli, Plurigestion SA, en tant que conseiller financier de la commission de placement.

Autorité de surveillance

La Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance des fondations et institutions de prévoyance du canton du Valais.

1.7 Institutions affiliées

Sous réserve de l'autorisation du Conseil d'Etat, le Comité peut affilier à la Caisse, moyennant une convention, le personnel d'autres institutions publiques ou semi-publiques. Aucune nouvelle affiliation n'a eu lieu en 2010.

Etat des institutions affiliées au 31.12.2010

Nom de l'institution et nombre d'assurés

	2010	2009
Abbaye de St-Maurice	1	1
AEMO	6	6
ASA-Valais	8	6
Asile des Aveugles	2	2
Association Marque Valais	5	5
Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	4	5
Caisse cantonale valaisanne de compensation	124	120
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	40	37
Centre de Compétences Financières SA	8	8
CimArk SA	17	15
Cité Printemps	35	35
CIVAF-Caisse d'allocations familiales	16	15
Conseil de Fabriques	2	2
Conservatoire Tibor Varga	12	13
Coteau du Soleil	2	2
Divers Communes	124	95
Divers cycles d'orientation	38	23
Ecole cantonale d'Art du Valais (ECAV)	56	61
Eméra	135	126
Evêché de Sion	3	4
FOVAHM	169	163
HEVs2	141	146

	2010	2009		2010	2009
Insieme	226	180	ORP Sion	39	38
Institut central des hôpitaux valaisans	2	1	Pro Senectute	26	26
Institut Don Bosco	17	17	Promotion Santé Valais	33	30
Institut Ste-Agnès	8	7	RAV Brig	20	22
Interprofession des fruits et des légumes	3	3	Rero	21	22
Kinderdorf St-Antonius	30	30	Réseau de coopération et promotion économique du VS Romand	4	3
Kloster St-Ursula	1	1	Réseau Santé Valais	30	43
La Chaloupe	6	8	Satom SA	64	55
La Fontanelle	23	22	Schlosshotel Leuk	7	8
Ligue Valaisanne contre la Toxicomanie	83	78	Société valaisanne de patronage	3	3
Maya Joie	1	1	SOL Swiss Occidental Leonardo	6	5
Office cantonal AI	139	137	St-Raphaël	61	62
OPRA	34	23	Universitaire Fernstudien Schweiz	62	61
Orif	105	104	Valais Tourisme	16	16
ORP Martigny	27	25			
ORP Monthey-St-Maurice	23	20			
ORP Siere	19	18	<i>Au total</i>		<i>2081 1959</i>

Le total effectif pour l'année 2009 était de 1968 assurés. Les 9 assurés non mentionnés ici (8 assurés employés de la CRPE et 1 assuré ayant quitté la caisse) justifient la différence.

■ 2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvement des membres actifs

	2010	2009
Situation au 1 ^{er} janvier	10100	9770
+ Admissions	1055	977
./. démissions	441	426
./. mises à la retraite	234	197
./. nouveaux rentiers invalides	30	15
./. décès d'assurés actifs	13	9
Effectif au 31 décembre	10437	10100
Augmentation nette	+ 337	+ 330

2.2 Mouvement des pensionnés

Fin année précédente, au total 4062 bénéficiaires de rentes

Catégories de pensionnés fin 2010	Total	Evolution 2010
Retraités	3006	+ 149
Invalides	216	./. 13
Conjoints survivants	689	+ 13
Enfants	257	./. 43
Total	4168	+ 106

Evolution annuelle des rentes par catégorie, 2000-2010
De 2000 à 2009 données de la CPPEV

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Rentes de retraite	1098	1176	1223	1251	1308	1398	1480	1555	1604	1696	3006
Rentes d'invalidité	108	121	133	133	128	138	137	127	127	125	216
Rentes de conjoint	371	379	400	420	430	442	456	460	476	494	689
Rentes d'enfants	115	126	125	123	130	138	151	182	173	177	257
Total	1692	1802	1881	1927	1996	2116	2224	2324	2380	2492	4168
Moyenne d'âge des pensionnés (sans les enfants)	68,5	68,5	68,2	70,1	70,4	69,9	70,03	70,39	70,72	70,89	70,78

■ 3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a pour but d'assurer ses bénéficiaires contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la retraite et du décès.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité déploie ses effets dès le 1^{er} janvier qui suit le 17^{ème} anniversaire de l'assuré. L'assurance s'étend également à la retraite (assurance complète) dès que l'assuré atteint l'âge de

- 22 ans en catégories 1 et 4 (retraite ordinaire à 62 ans)
- 22 ans 6 mois en catégories 2 et 5 (retraite ordinaire à 60 ans).

La catégorie 3 (âge de retraite ordinaire à 58 ans) a été supprimée lors de l'entrée en vigueur du règlement de base du 7 février 2007 ; les assurés précédemment classés dans cette catégorie sont désormais classés en catégorie 2.

Le régime de prévoyance est fondé sur la primauté des prestations. La rente de retraite dépend du nombre d'années de cotisations en assurance complète. Chaque année de cotisation donne droit à un taux de

rente de 1,5% du traitement assuré en catégorie 1 et 4 et de 1,6% du traitement assuré en catégorie 2 et 5. La pension complète de 60% du traitement assuré s'obtient ainsi après 40 ans, respectivement 37,5 ans de cotisations. La rente d'invalidité est calculée selon le nombre d'années possible d'assurance jusqu'à l'âge ordinaire. La rente de conjoint survivant représente le 60% de la rente de retraite.

Rente-pont AVS

En sus de la rente de retraite, l'assuré reçoit, lors de sa prise de retraite, une rente-pont AVS correspondant au maximum par année à la valeur de la rente AVS maximale (Fr. 27'360.- dès le 1^{er} janvier 2009 et valable pour 2010). Cette rente-pont est versée jusqu'à l'âge AVS. Elle est donc temporaire et est remboursable à la Caisse à raison de 50% par l'employeur et 50% par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite.

3.2 Financement, méthode de financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du traitement cotisant qui se définit comme suit: traitement AVS (sans 13^{ème}) ./ . facteur de coordination de 15%.

Taux de cotisation selon les catégories d'assurés en pourcent du traitement cotisant:

	Catégorie 1 retraite 62 ans	Catégorie 2 retraite 60 ans	Catégorie 4 retraite 62 ans	Catégorie 5 retraite 60 ans
Employeur	11.7 %	13.3 %	11.1 %	12.7 %
Assuré(e)	8.8 %	9.8 %	8.4 %	9.4 %
Cotisation totale	20.5 %	23.1 %	19.5 %	22.1 %

Cotisation d'assainissement

En sus des cotisations ci-dessus, les institutions affiliées s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1.5% du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement. Toutefois, sont exonérées de cette cotisation les institutions affiliées dont les engagements de prévoyance de leur personnel sont couverts à 100%.

Autres sources de financement

Les autres sources de financement sont :

- les cotisations de rappel lors de toute augmentation du traitement cotisant liée à une promotion de carrière ou à un changement de classe
- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats
- la participation des employeurs au financement du pont-AVS
- le financement, sur une base volontaire, de la retraite anticipée
- les revenus de la fortune

Dérogation au principe du bilan en caisse fermée et garantie des prestations

Par décision du 28 juin 1989, l'Autorité cantonale de surveillance, sur la requête de l'expert agréé de la Caisse, a autorisé la CPPEV à déroger au principe du bilan en caisse fermée, conformément à l'article 45 OPP2. L'autorisation étant fondée sur la garantie de la couverture des engagements réglementaires de la Caisse par l'Etat du Valais, celle-ci a été confirmée par l'entrée en vigueur de la LIEP (article 7) au 1^{er} janvier 2007.

■ 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26*

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26, obligatoire dès le 1^{er} janvier 2005.

* *Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes N° 26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Liquidités et créances à court terme

La quasi-totalité des liquidités bancaires sont en franc suisse. Les créances à court terme au bilan représentent les sommes effectivement dues à la Caisse.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses et étrangers

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées ainsi que les titres de créances figurent au bilan à leur valeur de remboursement.

Les placements collectifs en obligations figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Les obligations en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, ainsi que les capitaux confiés en mandat de gestion, sont évalués à la valeur boursière. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants (décision des anciens Comités de 2005 et 2008) :

- taux d'intérêt de base de 4% (taux moyen des hypothèques BCVs à 10 ans, arrondi)
- frais d'exploitation
- frais d'entretien
- frais d'administration
- rénovation
- risques de loyer
- marge d'assainissement

L'évaluation est réactualisée tous les trois ans et fera l'objet en 2011 d'une nouvelle adaptation faite par un expert.

Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et matières premières

Les placements effectués revêtent tous la forme de placements collectifs. Ils sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Par rapport à l'exercice 2009, les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement.

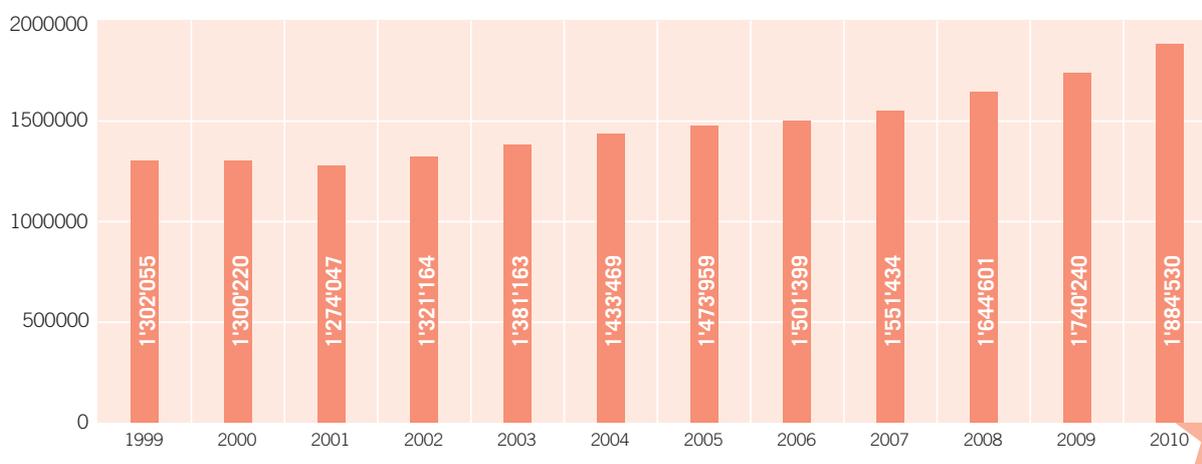
Pour les revenus 2010 de l'immobilier direct, ont été pris en considération les loyers moins les charges d'entretien et de rénovation.

■ 5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs (en milliers)



Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs

	2010	2009
Début de l'exercice	1'740'240'000	1'644'601'000
Fin de l'exercice	1'884'530'000	1'740'240'000
Augmentation	+144'290'000	+95'639'000
Soit en pourcent	+8.29%	+5.82%

L'évolution 2010 est marquée particulièrement par l'adoption d'une nouvelle base technique qui, calculé au 1^{er} janvier 2010, a engendré une augmentation de 65'927'700 de francs des engagements

de la caisse envers les actifs. Passée cette adaptation, l'évolution des engagements pour l'année 2010 correspond à 4,5%.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de

vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

Avoir de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

en CHF

	2010	2009
Avoirs de vieillesse au 1^{er} janvier (1)	749'152'153.52	699'569'116.39
Bonifications de l'année	60'105'705.95	57'596'904.50
Libres passages LPP encaissées	14'443'537.92	17'342'399.42
Intérêts sur libres passages	277'114.45	203'531.95
Intérêts sur avoirs cumulés	14'555'734.35	13'611'763.6
Avoirs de vieillesse avant les déductions	838'534'246.19	788'323'715.86
A déduire les sorties :		
Démissions, versements anticipés, décès, retraites Invalides	- 46'642'713.89 - 2'903'461.30	- 45'858'888.44 -1'661'521.90
Avoirs de vieillesse au 31 décembre	788'988'071.00	740'803'305.52
1) La différence de 8'348'848 au 31.12.2009 / 01.01.2010 est due pour 8'478'026.05 à la reprise des avoirs invalides de la CRPE au 31.12.2009 et pour 129'178.05 à des modifications rétroactives sur l'année précédente		
Salaires coordonnés	465'648'264.00	447'778'259.45
Salaires coordonnés des invalides	-5'172'396.30	-4'204'794.25
Somme des salaires coordonnés LPP	460'475'867.70	443'573'465.20

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, d'un intérêt de 2,00 % (2.00 % en 2009 et 2.75 % en 2008).

Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté en 2009 et 2010 les montants suivants:

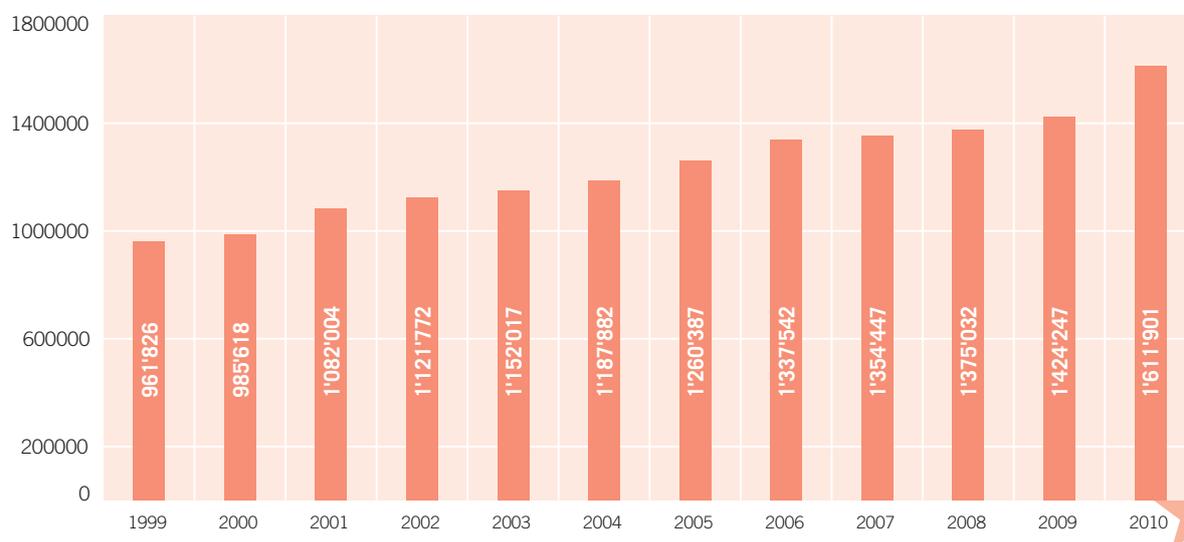
	Taux	2010	Taux	2009
contribution au titre de la structure d'âge défavorable (1)	0.07 %	322'333.10	0.07 %	310'501.50
contribution au titre de la garantie des prestations légales et réglementaires (2)	0.02 %	658'619.10	0.02 %	619'614.45
Total		980'952.20		930'115.95
Droit aux subsides		-3'313.60		-14'549.05
Montant net dû		977'638.60		915'566.90

(1) en % des salaires coordonnés pro rata temporis

(2) en % des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

Tenant compte des subsides octroyés à la Caisse par le Fonds de garantie pour l'année 2009, le montant figurant au compte d'exploitation se porte à CHF 966'484.65.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (en milliers)



Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés

	2010	2009
Début de l'exercice	1'424'247'000	1'375'032'000
Fin de l'exercice	1'611'901'000	1'424'247'000
Augmentation	+187'654'000	+49'215'000
Soit en pourcent	+13.18%	+ 3.58%

L'évolution 2010 est marquée particulièrement par l'adoption d'une nouvelle base technique et du taux technique de 4 % qui, calculé au 1^{er} janvier 2010, a engendré une augmentation de 145'539'441 de francs des engagements de la caisse envers les bénéficiaires de rentes. Passée cette adaptation, l'évolution des engagements pour l'année 2010 correspond à 2,96 %.

5.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

L'évaluation des engagements de prévoyance à l'égard des assurés actifs (prestations de libre passage) et des pensionnés (réserve mathématique des pensions en cours) est effectuée par l'expert agréé de la Caisse compte tenu des bases techniques VZ 2005 selon un taux technique de 4,5 % pour les assurés actifs et de 4% pour les prestations de rentes (jusqu'à fin 2009 EVK 2000 à 4,5%).

5.6 Modification des bases et hypothèses techniques *Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)*

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques.

Les provisions accumulées au 1^{er} janvier, pour un total de 149.426 millions de francs, ont été dissoutes et utilisées au financement de l'introduction des nouvelles bases techniques VZ2005.

Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 25 août 2010, une nouvelle provision, fixée en pourcent des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être reconstituée. Le taux s'élève à 1,5% à fin 2010 et sera ensuite augmenté chaque année de 0.3%. Le montant provisionné au 31.12.2010 s'élève ainsi à 52,446 millions de francs.

5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture des engagements de prévoyance est calculé conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2). Il est établi sur la base de la fortune de la Caisse au 31 décembre.

Au 31 décembre 2010, le degré de couverture de la Caisse attesté par l'expert agréé atteint 69.4 %. Ce chiffre découle des éléments d'engagement et de fortune suivants :

en CHF

Fortune selon art. 44, al. 1 OPP2

- prestations de libre passage des actifs
- réserves mathématiques des pensionnés

Provision pour l'adaptation des bases techniques (longévité)

Provision pour l'abaissement du taux technique

Total des engagements

Découvert technique

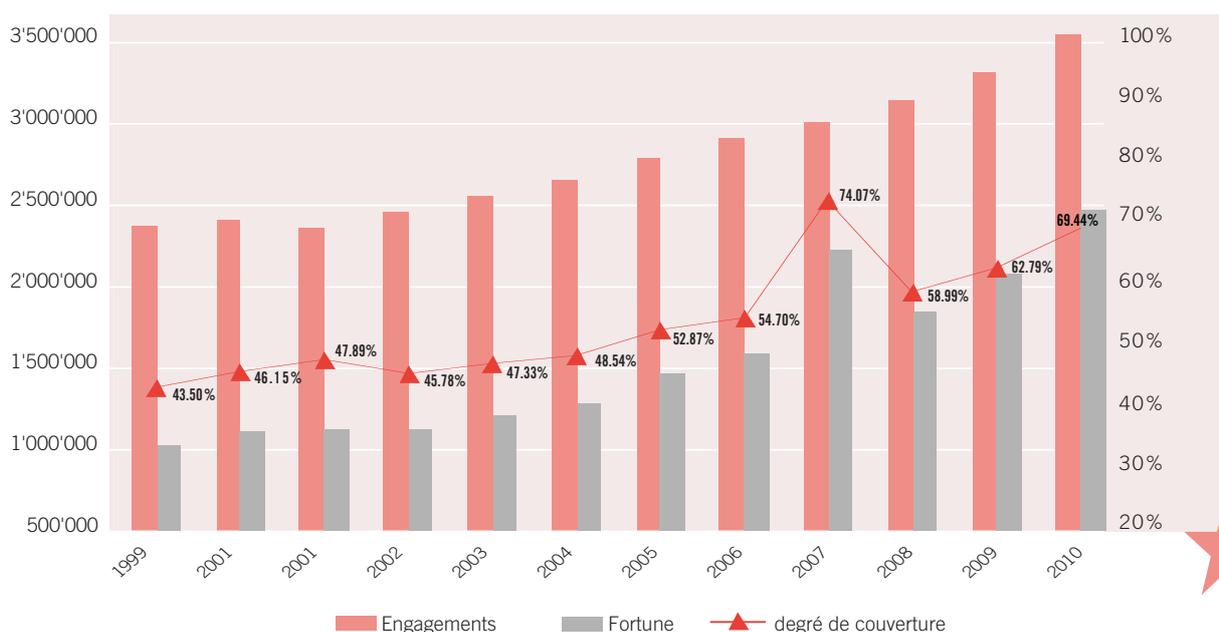
Degré de couverture OPP2, art. 44 al. 1

31.12.2010	31.12.2009
2'464'411'857.39	2'080'882'850.09
-1'884'530'000	-1'740'240'000
-1'611'901'000	-1'424'247'000
-52'446'000	-85'335'000
0.00	-64'091'000
-3'548'877'000	-3'313'913'000
-1'084'465'142.61	1'233'030'149.91
69.4 %	62.8%

Dans le cadre de la fusion de la CPPEV et de la CRPE au 01.01.2010, L'Etat du Valais a procédé à une recapitalisation de CHF 310 millions, servant en premier lieu à harmoniser les degrés de couverture

des anciennes caisses, puis à augmenter le degré de couverture de CPVAL. Le coût de l'harmonisation du degré de couverture de la CRPE était de CHF 30'880'000 au 31.12.2009.

Evolution du degré de couverture de 1999 à 2010



■ 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Comité de la Caisse a adopté un règlement de placement entré en vigueur le 1er janvier 2010. Ce règlement renseigne notamment sur l'organisation, la philosophie et le processus d'investissement de la caisse, la délégation de compétence à la Commission de placement ainsi que l'allocation stratégique des actifs.

Un règlement immobilier a également été approuvé par le comité et est entré en vigueur le 1er janvier 2010. A l'instar du règlement de placement, celui-ci informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences déléguées par le comité à la commission immobilière.

Politique de placement

L'allocation stratégique et les marges d'ajustement sont de la stricte compétence du Comité. Les décisions tactiques de placement sont prises par une Commission de quatre membres nommée par le Comité. La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire mais au minimum une fois tous les deux mois. Un rapport trimestriel d'activité est établi à l'attention du Comité de la Caisse.

Si la gestion des actifs de la Caisse est décidée en interne selon les compétences disponibles en en accord avec le conseiller financier et le consultant, les produits dans lesquels la Caisse investit sont majoritairement des placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement, soit sous forme de fondations de placement. Il peut arriver que la Caisse confie à des institutions financières externes un mandat de gestion active pour classe d'actifs particulière. A ce jour, trois mandats ont été confiés, à savoir :

- Un mandat de gestion active en actions suisses
- Un mandat de gestion des liquidités en francs suisses
- Un mandat de gestion global avec comme objectif le maintien d'un niveau de risque stable, quelle que soit la situation du marché

Allocation stratégique

L'allocation stratégique actuelle est une allocation fondée, dans ses principes, sur une analyse effectuée par Coninco SA et qui revête un caractère provisoire ; en effet, dès le changement de primauté effectué, une nouvelle analyse de congruence actifs-passifs sera établie afin de déterminer au mieux la stratégie future de la caisse.

Les limites de placement fixées par le Comité respectent les dispositions de l'OPP2 en matière de placements.

Allocations stratégique, tactique et situation effective

Détail par catégorie de placement	31.12.2010		Limites OPP2	Stratégie	Minimum	Maximum
Placements	2'451'825'430.76	100.0%		100.0%		
Liquidités	116'598'007.26	4.8%		3.0%	0.0%	10.0%
Prêt auprès de l'Etat du Valais	310'000'000.00	12.6%		12.0%	10.0%	15.0%
Obligations en CHF	344'447'184.51	14.0%		12.0%	0.0%	20.0%
Placements directs	157'749'167.50					
Placements indirects	186'698'017.01					
Obligations en monnaies étrangères	236'041'694.50	9.6%				
Placements indirects	189'086'111.08			8.0%	5.0%	10.0%
Placements indirects convertibles	46'955'583.42			2.0%	0.0%	5.0%
Actions suisses	369'261'727.06	15.1%		15.0%	12.5%	22.5%
Placements directs	71'657'499.57					
Placements indirects	297'604'227.49					
Actions étrangères	317'352'945.68	12.9%		13.0%	10.0%	15.0%
Placements indirects	317'352'945.68					
Placements alternatifs	104'864'102.51	4.3%		4.0%	2.5%	7.5%
Placements indirects	104'864'102.51					
Hypothèques	31'473'082.45	1.3%		2.0%	0.0%	5.0%
Immobilier	446'935'085.74	18.3%	30.0%	20.0%	15.0%	25.0%
Placements directs	191'251'291.55					
Placements directs Copropriétés	15'802'150.00					
Placements indirects CH	239'881'644.19					
Immobilier étranger	71'873'882.33	2.9%	10.0%	5.0%	2.5%	7.5%
Placements indirects étrangers	71'873'882.33					
Matières premières	102'977'718.72	4.2%		4.0%	2.5%	7.5%
Placements indirects	102'977'718.72					
Placements en actions	686'614'672.74	28.0%	50.0%			
Placements en devises étrangères	733'095'803.87	29.9%	30.0%			
Placements alternatifs	207'841'821.23	8.5%	15.0%			

Les nouvelles limites OPP2, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009 avec une période de transition de 2 ans, sont entièrement respectées. Les

limites individuelles prévues aux articles 54ss OPP2 sont également respectées.

Mandats de gestion

Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2010, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes :

- IAM Independent Asset Management SA
Mandat Actions suisses CHF 52 mios.
- BCVs
Mandat Liquidités CHF CHF 25 mios.
- Fundo SA
Mandat Global (Volatilité) CHF 20 mios.

Dépositaires des titres

Au 31.12.2010, les banques et compagnies d'assurance suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse :

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Crédit Suisse, Sion
- Lombard Odier Darier Hentsch, Sion
- Pictet & Cie, Genève
- UBS SA, Lausanne
- Union Bancaire Privée, Genève
- Citco, Luxembourg
- Swiss Life Holding, Zürich

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion – Audit annuel des placements

Le consultant désigné, Coninco SA à Vevey, a le mandat de suivre trimestriellement l'évolution de la performance des fonds et des mandats de gestion, d'établir le rapport annuel d'audit des placements, d'évaluer les risques de la stratégie de placement, d'attester les performances publiées par la Caisse et d'établir le rapport sur l'extension des possibilités de placement.

6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

6.3 Risque de fluctuation des valeurs (risques de la stratégie de placement)

Les recommandations Swiss GAAP RPC 26 n'autorisent pas la constitution de réserves de fluctuation de valeurs en cas de découvert technique. Par conséquent, la réalisation d'un risque de placement est entièrement reportée sur le degré de couverture des engagements. C'est pourquoi il a été demandé au consultant de la Caisse d'évaluer le risque de marché des actifs, selon deux niveaux, et d'établir la réserve de fluctuation de cours qui serait nécessaire pour maintenir le degré de couverture acquis au 31 décembre 2010, selon deux horizons de temps :

1^{er} niveau : horizon d'une année

Sur un horizon de 12 mois, un montant équivalent à 9.4% des engagements, soit 333 millions de francs, serait nécessaire. Ce montant est calculé avec un degré de probabilité de 68,3% (déviations d'un écart-type par rapport à la moyenne de performance).

2^e niveau: niveau de risque majeur

Ce deuxième niveau prend en compte un risque majeur de marché se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années. Le montant équivalent à 32.2% des engagements, soit 1'144 millions de francs, serait nécessaire, calcul effectué avec un degré de probabilité de 99,7% (déviations de trois écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

Ce deuxième montant est le montant recommandé par le consultant comme objectif de réserve de fluctuation de valeur sur le long terme.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	31.12.2010		31.12.2009	
Placements	2'451'825'430.76	100.0%	2'069'139'656.03	100.0%
Liquidités	116'598'007.26	4.8%	120'485'452.07	5.8%
Prêt auprès de l'Etat du Valais	310'000'000.00	12.6%	0.00	0.0%
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	344'447'184.51	14.0%	344'022'496.79	16.6%
Placements directs	157'749'167.50		160'392'249.50	
Placements indirects	186'698'017.01		183'630'247.29	
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	236'041'694.50	9.6%	264'834'184.45	12.8%
Placements indirects	189'086'111.08		232'539'822.92	
Placements indirects convertibles	46'955'583.42		32'294'361.53	
Actions de sociétés suisses et titres analogues	369'261'727.06	15.1%	329'487'481.96	15.9%
Placements directs	71'657'499.57		82'259'578.77	
Placements indirects	297'604'227.49		247'227'903.19	
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	317'352'945.68	12.9%	303'660'240.51	14.7%
Placements indirects	317'352'945.68		303'660'240.51	
Placements alternatifs	104'864'102.51	4.3%	113'108'276.87	5.5%
Placements indirects	104'864'102.51		113'108'276.87	
Hypothèques	31'473'082.45	1.3%	34'777'897.27	1.7%
Immobilier	518'808'968.07	21.2%	488'027'155.92	23.6%
Placements directs	191'251'291.55		180'743'488.28	
Placements directs Copropriétés	15'802'150.00		17'078'896.00	
Placements indirects CH	239'881'644.19		221'477'692.72	
Placements indirects étrangers	71'873'882.33		68'727'078.92	
Matières premières	102'977'718.72	4.2%	70'736'470.19	3.4%
Placements indirects	102'977'718.72		70'736'470.19	

Détail des immeubles détenus par la caisse

Immeubles		31.12.2010	31.12.2009	Corrections
Les Bouleaux	Sion	14'262'000.00	14'262'188.19	-188.19
La Planta	Sion	13'387'000.00	13'386'685.60	314.40
La Bohême	Martigny	8'339'000.00	8'339'047.56	-47.56
Ste-Marguerite	Sion	11'398'000.00	11'397'999.97	0.03
Saphir	Fully	5'347'000.00	5'346'885.21	114.79
Sandmatte*	Brig	22'318'427.30	9'911'395.25	12'407'032.05
La Bohême C	Martigny	3'302'864.25	2'314'471.10	988'393.15
Apollo	Brig	31'400'000.00	31'400'000.00	0.00
Les Potences	Sion	11'100'000.00	11'100'000.00	0.00
Beaumont	Sion	4'700'000.00	4'700'000.00	0.00
Champsec	Sion	19'400'000.00	19'400'000.00	0.00
Perle du Scex	Sion	10'800'000.00	10'800'000.00	0.00
Du Rhône	Naters	17'150'000.00	17'150'086.90	-86.90
Sebastiansplatz	Brig	9'129'000.00	9'128'855.25	144.75
UBS	Martigny	9'218'000.00	9'217'553.25	446.75
Sous-total		191'251'291.55	177'855'168.28	13'396'123.27
Copropriétés				
Galleries	Sion	600'000.00	600'000.00	0.00
Métropole 2000	Lausanne	3'644'960.00	3'473'400.00	171'560.00
ICC Cointrin	Genève	7'720'440.00	7'574'881.25	145'558.75
La Terrasse	Sierre	948'750.00	1'677'000.00	-728'250.00
La Croisée	Sion	2'888'000.00	2'888'320.00	-320.00
Le Marquisat**	Monthey	0.00	3'753'614.75	-3'753'614.75
Sous-total		15'802'150.00	19'967'216.00	-4'165'066.00
TOTAL		207'053'441.55	197'822'384.28	

* en construction

** vendu

Correction d'évaluation des immeubles

Une nouvelle estimation des immeubles sera établie en 2011 (cycle de 3 ans) pour réactualiser les taux de capitalisation du parc immobilier. Cette année,

les valeurs des immeubles ont été reprises et arrondies sauf pour les immeubles en construction (valeurs des engagements) et les parts de copropriétés (méthode DCF).

Résultats des immeubles

Immeubles		31.12.2010	Immeubles		31.12.2010
Les Bouleaux	Sion	-0.58%	Les Potences	Sion	-0.58%
La Planta	Sion	5.62%	Beaumont	Sion	4.46%
La Bohême	Martigny	5.29%	Champsec	Sion	4.70%
Ste-Marguerite	Sion	5.43%	Perle du Scex	Sion	4.85%
Saphir	Fully	4.56%	Du Rhône	Naters	3.88%
Sandmatte*	Brig	0.00%	Sebastiansplatz	Brig	1.85%
La Bohême C	Martigny	0.00%	UBS	Martigny	1.69%
Apollo	Brig	4.31%	Sous-total		3.20 %

* en construction

Résultats des immeubles (suite)

Copropropriétés		31.12.2010
Galleries	Sion	3.78%
Métropole 2000	Lausanne	9.24%
ICC Cointrin	Genève	6.84%
La Terrasse	Sierre	-39.05%
La Croisée	Sion	6.33%
Le Marquisat**	Monthey	60.23%
Sous-total		13.27%
TOTAL		4.18%

Les résultats négatifs observés pour les immeubles «Les Bouleaux» et «Les Potences» proviennent des investissements consentis (remplacement des fenêtres et installations d'ascenseurs) qui pénalisent le rendement net de l'exercice pour ces

objets. La vente du «Marquisat» à Monthey explique le rendement positif exceptionnel déterminé au terme de cet exercice. Une moins-value importante due à une réduction des loyers de l'immeuble «La Terrasse» conduit à un rendement net négatif pour l'année 2010.

** vendu

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Néant

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending*

(*) prêt de titres

Néant

6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF

	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net des placements	59'875'648	206'833'105
Résultat net sur liquidités	1'523'181	198'427
Revenus des comptes bancaires	433'623	635'591
Revenus des comptes à terme	985'024	0
Pertes de change	0	-575'341
Produits - Intérêts PLP de retard	183'542	196'687
Charges - Intérêts PLP de retard	-79'008	-58'510
Résultat net sur Obligations et autres créances de débiteurs suisses	9'766'189	19'441'987
Revenus des titres	7'347'916	9'182'975
Produits des ventes réalisées	98'000	2'625
Pertes des ventes réalisées	-456'517	-282'682
Plus-values non réalisées	4'996'840	10'892'147
Moins-values non réalisées	-2'220'050	-353'078
Résultat net sur prêt à l'employeur	13'950'000	0
Résultat net sur Obligations en monnaies étrangères	-15'809'441	15'760'548
Revenus des titres	1'720'924	1'098'897
Produits des ventes réalisées	3'038'816	169'513
Pertes des ventes réalisées	-26'315	-78'369
Plus-values non réalisées	3'275'216	16'436'873
Moins-values non réalisées	-22'345'207	-2'305'102
Gains de change	0	438'736
Pertes de change	-1'472'875	0
Résultat net sur Actions suisses	19'312'673	58'410'486
Revenus des titres	3'983'145	7'137'349
Produits des ventes réalisées	4'589'023	1'232'650
Pertes des ventes réalisées	-4'058'794	-1'638'400
Plus-values non réalisées	19'848'550	52'811'842
Moins-values non réalisées	-5'049'251	-1'132'955

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net sur Actions étrangères	943'742	59'556'797
Revenus des titres	1'768'476	1'979'971
Produits des ventes réalisées	2'883	5'116'145
Pertes des ventes réalisées	-1'338'080	-1'925'559
Plus-values non réalisées	17'842'749	55'580'196
Moins-values non réalisées	-18'684'708	-1'196'618
Gains de change	2'116'492	2'662
Pertes de change	-764'070	0
Résultat net sur Immeubles et fonds immobiliers suisses	23'019'278	29'528'354
Revenus	14'526'602	11'716'670
Produits des ventes réalisées	1'975'019	663'600
Pertes des ventes réalisées	-148'458	0
Plus-values non réalisées	11'903'573	18'694'428
Moins-values non réalisées	-740'893	-643'385
Charges sur immeubles	-4'496'565	-902'959
Résultat net sur Hypothèques	1'314'029	1'029'593
Résultat net sur fonds immobiliers étrangers	91'033	1'666'303
Revenus	1'990'070	1'536'762
Produits des ventes réalisées	0	27'841
Plus-values non réalisées	4'457'469	6'335'106
Moins-values non réalisées	-6'356'506	-6'233'406
Résultat net sur Placements non traditionnels	1'779'325	5'365'342
Revenus des titres	123'826	187'823
Produits des ventes réalisées	137'834	680'143
Pertes des ventes réalisées	-684'124	-815'092
Plus-values non réalisées	4'141'612	7'931'858
Moins-values non réalisées	-4'112'272	-2'562'854
Gains de change	4'335'969	751
Pertes de change	-2'163'520	-57'287
Résultat net sur Matières premières	5'436'905	17'180'235
Revenus des titres	312'806	26'068
Produits des ventes réalisées	997'704	1'768'110
Pertes des ventes réalisées	0	-329'962
Plus-values non réalisées	11'033'095	15'998'664
Moins-values non réalisées	-6'906'700	-114'165
Pertes de change	0	-168'480
Frais de gestion	-1'451'266	-1'304'967

■ 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

ACTIF

7.1 Compte de régularisation actif

Actifs transitoires

	31.12.2010	31.12.2009
– Immeubles	947'731.50	728'479.05
– Administration	885.87	86'636.94
– Placements (intérêts courus)	2'745'054.13	2'921'910.20

PASSIF

7.2 Autres dettes

– Créanciers - Administration	1'665'147.57	0.00
– Créanciers - Immeubles	9'267.25	0.00
– Créance du Fonds de Garantie	977'638.60	918'519.65
– Créanciers divers de prévoyance	42'853.25	920'328.89

7.3 Compte de régularisation passif

– Charges à payer - Immeubles & Administration	332'887.85	2'044'901.62
– Produits perçus d'avance – Immeubles	131'920.00	85'157.50

COMPTE D'EXPLOITATION

7.4 Cotisations et apports ordinaires et autres

Cotisations supplémentaires des salariés	1'563'236.60	1'572'207.40
– Rappel de cotisations – assurés ¹⁾	1'563'236.60	1'572'207.40
Cotisations supplémentaires de l'employeur	9'916'000.55	9'103'511.55
– Rappel de cotisations – employeur ¹⁾	2'072'197.20	2'083'009.55
– Pont AVS – participation au financement ²⁾	6'315'867.00	6'231'084.00
– Cotisations d'assainissement des institutions affiliées	1'527'936.35	789'418.00
Primes uniques et rachats	7'627'856.92	6'611'497.72
– Achats à l'admission	4'924'137.00	4'297'476.12
– Achats taux d'activité et transfert catégorie	378'068.55	450'136.65
– Financement retraite anticipée	2'293'174.20	1'862'203.30
– Recettes diverses & remboursement avances AI	32'477.17	1'681.65

¹⁾ En vertu de l'article 30 du règlement de base, un montant de rappel de cotisations est perçu lors de toute augmentation du traitement cotisant liée à une promotion de carrière ou à un changement de classe. Il représente la différence entre la prestation de sortie après et avant l'augmentation du traitement. L'assuré contribue pour le 43% du coût du rappel et l'employeur pour le 57%.

²⁾ Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1er décembre 2002. Dès le 1er janvier 2007, cette prestation est remboursable par l'assuré à raison de 50 % et par l'employeur à raison de 50% également. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

En application de l'article 36 de la LIEP qui impose un gel des rentes durant cinq ans à concurrence d'un maximum de 2% par année et de 6% au total, les rentes n'ont pas été adaptées au 1er janvier 2010. Les conditions de renchérissement n'étant à nouveau pas remplies au 1er janvier 2011, le Comité de la Caisse a pris la même décision pour l'exercice 2011.

7.6 Autres prestations réglementaires

	31.12.2010	31.12.2009
	13'610'625.90	13'395'685.96
– Rentes d'enfants	1'617'466.50	1'633'832.85
– Avances AI non-récupérées	5'454.00	81.00
– Pont AVS	11'987'705.40	11'672'836.90
– Expertises médicales/intérêts moratoires (ex-CRPE '09)	0.00	88'935.21
	11'862'095.82	9'860'575.52
– Versements anticipés propriété du logement	8'693'763.00	6'341'349.50
– Versements anticipés suite au divorce	3'168'332.82	3'519'226.02

7.7 Versements anticipés

7.8 Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance (extrait rapport Hewitt Associates SA)

Dissolution de capitaux de prévoyance au 1.1.2010

	31.12.2010	31.12.2009	Différence
Provision pour vieillissement d'effectif	85'335'000	0	85'335'000
Provision pour abaissement du taux technique	64'091'000	0	64'091'000
Sous-total 1			149'426'000

Constitution de capitaux de prévoyance

Capitaux de prévoyance assurés actifs	1'884'530'000	1'740'240'000	+144'290'000
Capitaux de prévoyance rentiers	1'611'901'000	1'424'247'000	+187'654'000
Sous-total 2			331'944'000
Provision pour vieillissement d'effectif	52'446'000	85'335'000	-32'889'000
Provision pour abaissement du taux technique	0	64'091'000	-64'091'000

Résumé

Constitution de capitaux de prévoyance	52'446'000	+384'390'000
Dissolution de capitaux de prévoyance		./149'426'000

Evolution des engagements 2010 net

234'964'000

7.9 Frais d'administration de la fortune

Conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC 26, les frais sur transactions boursières sont comptabilisés séparément du prix d'achat ou de

vente des titres. Les frais de gestion des fonds ne sont pas facturés séparément à la Caisse et sont inclus dans la valeur nette d'inventaire des parts publiée par les banques et servant de référence à l'évaluation au bilan.

7.10 Frais d'administration

	31.12.2010	31.12.2009
	2'600'205.22	3'365'477.18
– Charges Personnel et Comité	1'573'945.85	2'038'758.55
– Loyers	101'045.85	125'206.50
– Frais administratifs		
– Frais d'examen médicaux (1)	146'875.05	82'170.65
– Honoraires et frais d'expertises	159'744.75	152'372.99
– Frais judiciaires	11'326.08	94'521.75
– Frais d'impressions et abonnements	44'502.05	44'422.95
– Frais de contrôle comptes	22'000.00	47'000.00
– Frais de port	35'246.90	33'621.55
– Charges changement primauté	159'829.30	0.00
– Divers	9'583.00	34'871.73
– Frais d'exploitation		
– Achat mobilier et matériel	29'489.06	6'075.18
– Amortissement des installations	69'923.45	111'547.85
– Frais machines, logiciels et téléphones	236'657.05	499'861.05
– Pertes sur débiteurs	36.83	95'046.43

(1) frais 2009 ex-CRPE mentionnés sous ch. 7.6

8. Demande de l'autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance du Canton du Valais, dans sa décision du 28 février 2011, a pris acte des comptes 2009 des anciennes CRPE et CPPEV ainsi que des rapports de l'expert en prévoyance professionnelle et de l'organe de contrôle. Elle n'a formulé aucune remarque particulière dans son rapport mais a chargé le comité de la caisse de donner suite aux remarques formulées par l'organe de contrôle dans les conclusions de son rapport du 25 mai 2010.

A ce jour, CPVAL doit encore fournir certains documents et informations à l'Autorité pour que celle-ci puisse définitivement statuer sur la radiation de la CRPE du registre de la prévoyance professionnelle et l'inscription de CPVAL dans ce registre.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/Explication des mesures prises

CPVAL peut déroger au principe du bilan en caisse

fermée puisque le canton garantit ses engagements réglementaires, conformément à l'article 7 de la LIEP. La Caisse n'est donc pas en situation de découvert au sens de l'article 44 OPP2.

Nonobstant cette garantie, des mesures ont été prises afin de renforcer la situation financière de l'institution, celle-ci devant faire face à une dégradation constante du rapport démographique entre actifs et pensionnés et ceci dans contexte boursier difficile (voir mesures fixées dans la LIEP ainsi que la recapitalisation de CHF 310 millions intervenue en décembre 2009). Cette injection de capitaux a permis à la Caisse de démarrer l'exercice 2010 avec un degré de couverture d'environ 70%. Le changement de primauté s'accompagnera d'une recapitalisation complémentaire portant le degré de couverture de CPVAL à 80%.

9.2 Liquidation partielle

Néant

9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse ne font l'objet d'aucune mise en gage à la date de l'établissement du bilan.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.5 Procédures judiciaires en cours

9.5.1 Procédure pénale

L'instruction pénale, initiée en juillet 2003, contre l'ancien Président de la CRPE, Ignace Rey, est toujours pendante. Après que le Tribunal de district de Sion, dans son jugement d'octobre 2009, ait reconnu Ignace Rey coupable d'abus de confiance, d'escroquerie, de gestion déloyale, de tentative d'escroquerie, de faux dans les titres et de blanchiment d'argent et l'ait condamné à 4 ans de réclusion, celui-ci a fait recours auprès du Tribunal cantonal contre dite décision. S'agissant des prétentions civiles formulées par notre Caisse, Ignace Rey et le consultant externe, également condamné, ont été intimés à rembourser à notre Institution le dommage causé. En outre, plusieurs biens immobiliers appartenant à Ignace Rey ont été placés sous séquestre afin de garantir le paiement des créances compensatrices prononcées à son encontre et les frais de justice.

En date du 13 avril 2011, le Tribunal cantonal a repris les mêmes conclusions que celles du district, réduisant toutefois légèrement sa condamnation à 3 ans et demi.

A ce jour, Ignace Rey a fait recours auprès du Tribunal fédéral contre la décision du Tribunal cantonal.

9.5.2 Procédure administrative

Suite au jugement du Tribunal fédéral du 16 décembre 2009 confirmant le bien-fondé de la Caisse dans sa décision de supprimer le versement des rentes des deux anciens dirigeants de la CRPE (Ignace Rey et feu Georges Bonvin) (compensation avec une partie du dommage subi), Ignace Rey a demandé la révision dudit jugement. Par arrêt du 12 novembre 2010, le TF a rejeté la demande de révision et définitivement confirmé la compensation du dommage par la suppression de la rente d'Ignace Rey pour un montant capitalisé de CHF 939'000.–.

9.5.3 Procédure civile devant le Tribunal d'Instance de Thonon

L'inscription d'une hypothèque conservatoire sur la propriété d'Ignace Rey a été maintenue. L'issue de la procédure va dépendre de celle de la procédure pénale.

9.5.4 Autres litiges

Un litige relevant du Tribunal cantonal des assurances est encore pendant contre la Commune de Lens. Contrairement au règlement de la Caisse, celle-ci refuse en effet de financer sa participation au versement de la rente Pont AVS de son ancien président, assuré auprès de CPVAL. Le jugement est attendu pour dans douze mois.

9.6 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant

Rapport de l'expert agréé

Conclusions au bilan technique et commentaires relatifs à la situation au 31.12.2010 de la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL)

Au 31.12.2010, la situation financière de la Caisse présente un découvert technique de CHF 1'084'465'000.

La situation financière de la Caisse s'est améliorée en 2010, grâce à la recapitalisation de CHF 310'000'000 effectuée par l'Etat du Valais dans le cadre de la fusion des deux anciennes caisses.

Au 31.12.2010, le degré de couverture de la Caisse s'élève à 69.4 % contre 63.7 % après harmonisation au 31.12.2009, alors qu'il pouvait être estimé à 70.5 % au 01.01.2010, compte tenu de la recapitalisation de CHF 310'000'000. La situation financière de la Caisse s'est donc légèrement détériorée au cours de l'exercice 2010, si l'on ne tient pas compte de la recapitalisation au 01.01.2010.

Par ailleurs, selon le projet de loi sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, le degré de couverture pour les engagements des assurés actifs est de 43.3 % au 31.12.2010.

Calculé sur la fortune moyenne, le rendement 2010 peut être estimé à 2.7 %, ce qui engendre une perte pour la Caisse par rapport au taux technique de 4.5 % pour les assurés actifs et de 4.0 % pour les bénéficiaires de rentes.

Nous remercions vivement les responsables de la Caisse de la confiance qu'ils nous témoignent et restons à leur disposition pour tout renseignement complémentaire qu'ils pourraient désirer.

Aon Hewitt (Switzerland) SA



L'expert: Jean-Marc Wanner
Nyon, le 30 mai 2011

Rapport de l'organe de révision



Présidence
Inspection cantonale des finances

Präsidium
Kantonales Finanzinspektorat

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE

Au comité de CPVAL,

Madame la Présidente,
Madame, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe, pages 20 à 43), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de CPVAL pour l'exercice arrêté au 31.12.2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au comité alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Par ailleurs, nous précisons qu'un rapport détaillé est établi et remis à la Présidente et à la direction de la Caisse, au Conseil d'Etat, aux présidents des Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil et à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance LPP.

Sion, le 31 mai 2011

Le chef de service



Christian Melly
Expert-réviseur agréé

Le responsable de mandat



Blaise Rey
Expert-réviseur agréé

